

Saint-Sulpice-de-Mareuil



N°34

Église de Saint-Sulpice-de-Mareuil

Inscrite MH : 24.06.1948



Fiche n°34

Église de S^T-Sulpice-de-Mareuil

◆ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, PETIT-PATRIMOINE.COM)

✦ Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 24 juin 1948

Cette église romane, **datant du XII^{ème} siècle** est dédiée à Saint-Sulpice, Évêque de Bourges.

A l'intérieur se trouve un chœur roman à colonnettes. Une chapelle latérale y a été ajoutée.

Son porche est orné de huit colonnettes avec bandeaux sculptés (anges, démons hypogriffes).

Le portail d'origine est à trois voussures, dont seul l'extrados est sculpté. On distingue des animaux, des chevaux, un coq, trois griffons dont les queues sont enchevêtrées. Un porteur d'eau, et un homme s'appuyant sur un bâton complètent le décor.

Le clocher carré à arcades repose sur une voûte hexagonale, et est soutenu par quatre piliers à chapiteaux romans décorés de personnages, animaux et entrelacs.

L'église de S^T-Sulpice-de-Mareuil est propriété de la commune.



Fiche n°34




Église de S^T-Sulpice-de-Mareuil



◆ VUE AÉRIENNE - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m

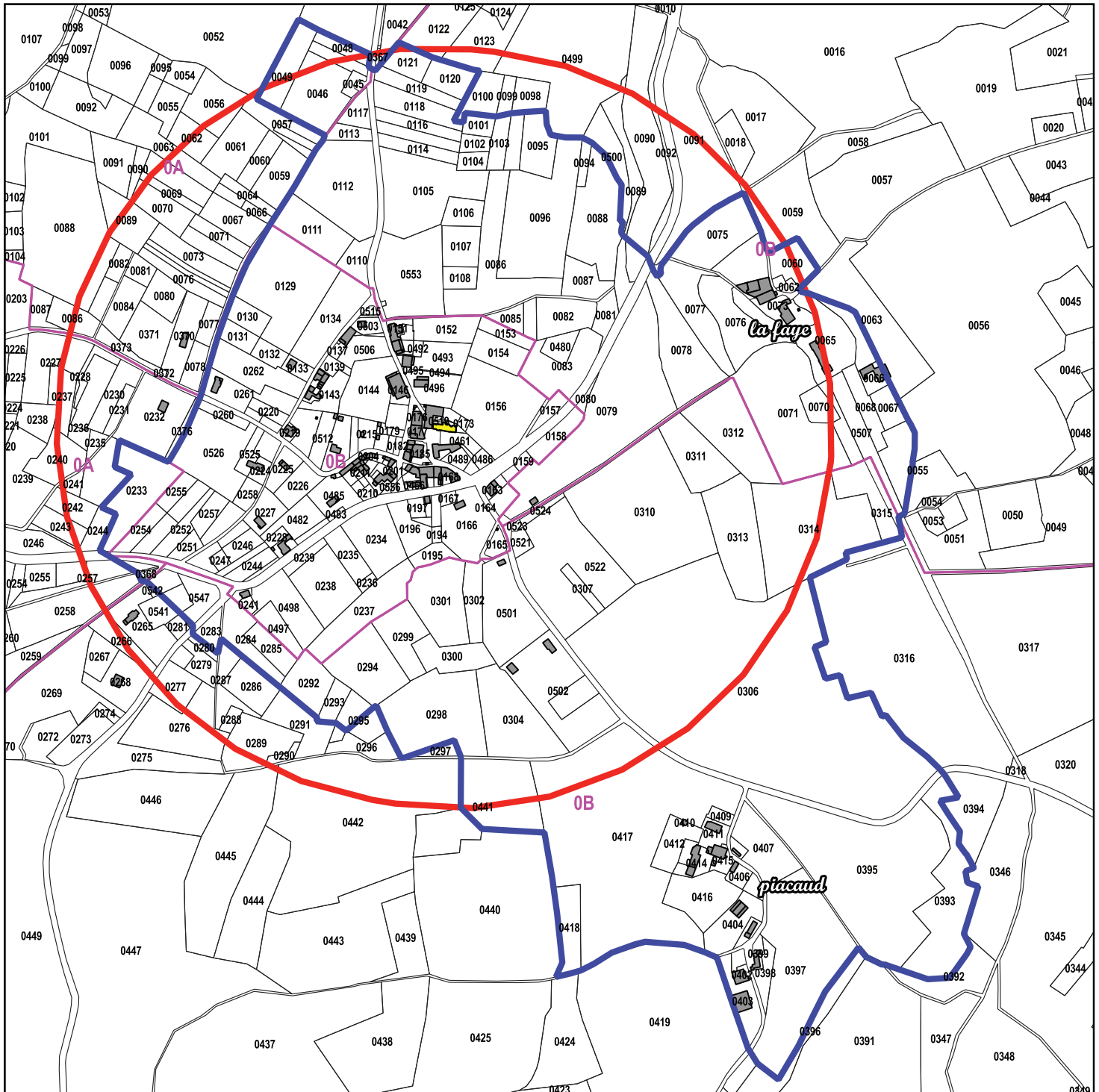







Fiche n°34

Église de S^T-Sulpice-de-Mareuil

◆ PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m

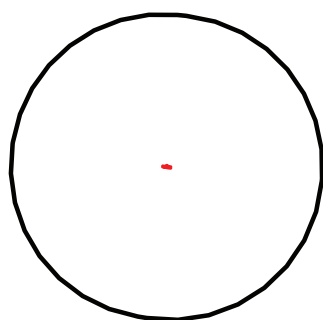


Fiche n°34

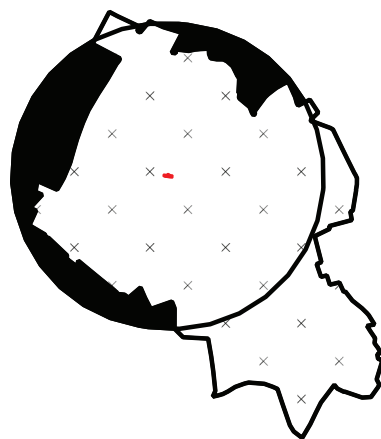
Église de S^T-Sulpice-de-Mareuil



♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Périmètre actuel de protection :
Rayon de 500 m autour du MH



Modification du périmètre de protection :
Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF



Périmètre Délimité des Abords du MH :
Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est globalement supérieure à celle du périmètre de protection actuel (où $R = 500$ m).

L'église de S^T-Sulpice-de-Mareuil se situe au coeur du bourg historique, le long de la route départementale n°708. Le bourg implanté en hauteur, au milieu d'une vaste clairière agricole, est caractérisé par une trame bâtie ancienne très dense.

Au nord, les boisements ont constitué pour partie la limite du nouveau périmètre. Lorsque que l'on arrive sur le bourg par le nord, depuis la route départementale n°708, on ne perçoit le Monument Historique que très tardivement, quasiment une fois arrivé au niveau de la zone bâtie. Cela s'explique par la présence d'une trame bocagère composée de bosquets et de haies. Celle-ci limite très largement la visibilité lointaine, néanmoins, dans le cas de coupes ou abattages d'arbres, des perspectives paysagères viendraient s'ouvrir en direction de l'église. C'est pourquoi le nouveau périmètre a été peu réduit.

A l'ouest, les parcelles boisées constituent une barrière visuelle qui empêchent toute visibilité vers le Monument Historique (pas de covisibilité), c'est pourquoi elles ont été retirées dans le nouveau périmètre. Par ailleurs, la délimitation du PDA s'est faite en suivant l'alignement arbustif plus ou moins massif, ainsi que le chemin pédestre. Les deux constructions isolées à l'ouest du bourg, n'entretenant aucune relation visuelle avec le Monument Historique, ont été exclues du projet de PDA.

A l'est, le dispositif est resté le même, si ce n'est que l'ensemble des habitations situées dans ou à proximité du hameau de la Faye ont été ajoutées au nouveau périmètre. Le PDA a été calé au chemin pédestre et à la limite du couvert boisé.

Au sud-ouest, ce n'est que lorsqu'on arrive sur le carrefour entre les routes départementales n°708 et n°93 que le profil du bourg ainsi que le clocher de l'église se dessinent. Une construction isolée, implantée au niveau du carrefour, s'inscrit dans la ligne de fuite de l'église, ne permettant pas, depuis la route départementale n°93 d'avoir une vue lointaine sur l'édifice. Les deux constructions isolées au sud du bourg, n'entretenant aucune relation visuelle avec le Monument Historique, ont également été exclues du projet de PDA.

La configuration du bourg dans le paysage (topographie) lui confère de larges points de vue vers le sud-est, sur le vallon dessiné par un petit affluent de la Nizonne. C'est notamment pour cela que le nouveau périmètre a été agrandi sur ce secteur. De fait, l'ensemble des bâtiments du hameau du Picaud ainsi que les parcelles agricoles ouvertes attenantes offrant de belles perspectives paysagères en direction de l'église, ont été ajoutés à l'espace de protection.

Commune nouvelle de Mareuil-en-Périgord

Vieux-Mareuil

N°37

**Grotte paléolithique
dite de Fronsac**

Inscrite MH : 22.07.1997

N°35

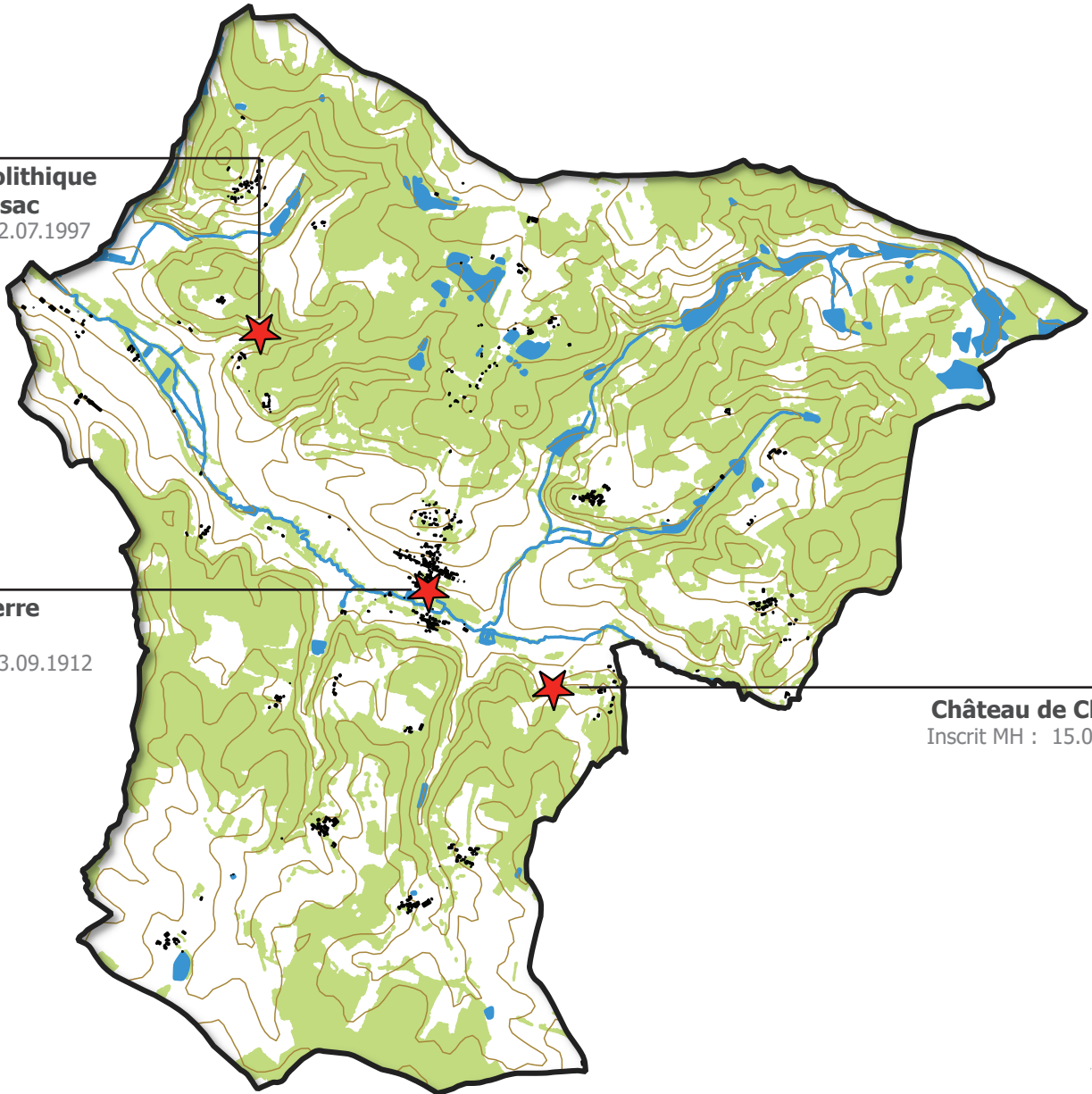
**Église S^t-Pierre
-Es-Liens**

Classée MH : 03.09.1912

N°36

Château de Chanet

Inscrit MH : 15.01.2009





Fiche n°35

Église ST-Pierre-Es-Liens

◆ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, PETIT-PATRIMOINE.COM)

◆ Édifice classé au titre des Monuments Historiques depuis le 03 septembre 1912

L'édifice appartient au type des églises à coupes à une seule nef, très répandu en Périgord. **Il date du XII^{ème} siècle.**

Il se compose de trois travées recouvertes de coupes sur pendentifs et d'un sanctuaire en berceau.

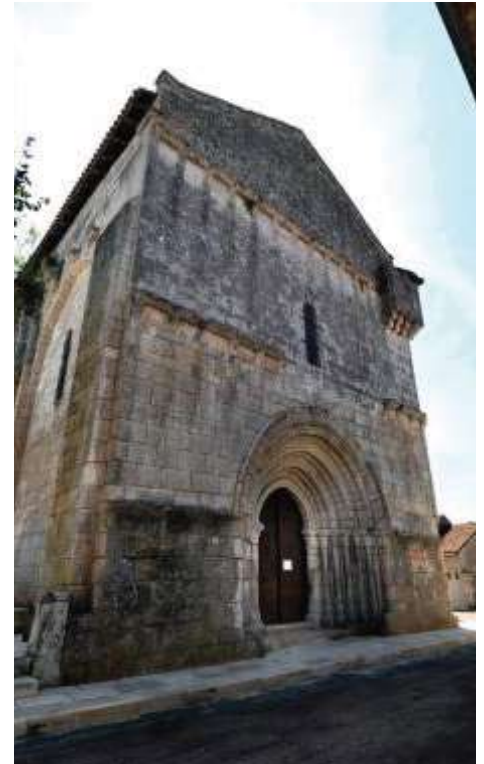
La travée précédant le chœur est élargie par deux grands formerets indiquant une amorce de transept.

Dans la façade ouest s'ouvre un portail dont les multiples archivoltas retombaient sur des colonnettes monolithes aujourd'hui disparues. Ce portail en arc brisé est pratiquement dépourvu de décor.

Comme dans la plus grande partie des églises de cette époque, les combles ont été surélevés pour servir de refuge aux époques de trouble et des échauguettes à mâchicoulis et bretèche construits aux angles, accusent un souci de défense.

Le clocher carré qui s'élève sur la dernière travée en avant du chœur est de construction moderne et a sans doute remplacé un clocher plus ancien. Il a été rebâti suite à un incendie dû à la foudre, en 1940.

L'église ST-Pierre-Es-Liens est propriété de la commune.



Façade occidentale © petit-patrimoine.com



L'église, vue d'ensemble

© petit-patrimoine.com



Le clocher

© petit-patrimoine.com

Fiche n°35

Église ST-Pierre-Es-Liens



◆ VUE AÉRIENNE - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m

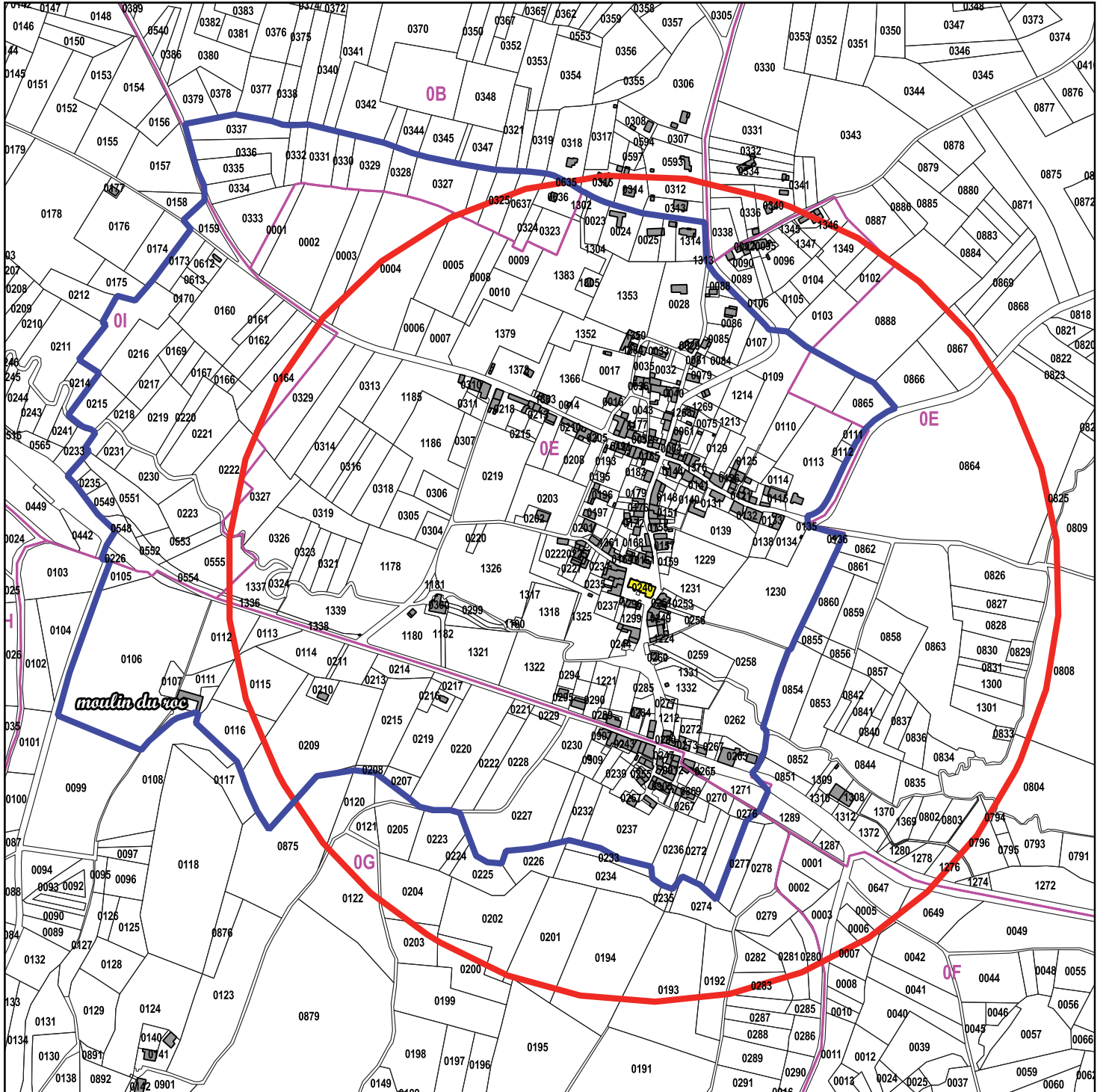







Fiche n°35

Église ST-Pierre-Es-Liens

◆ PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

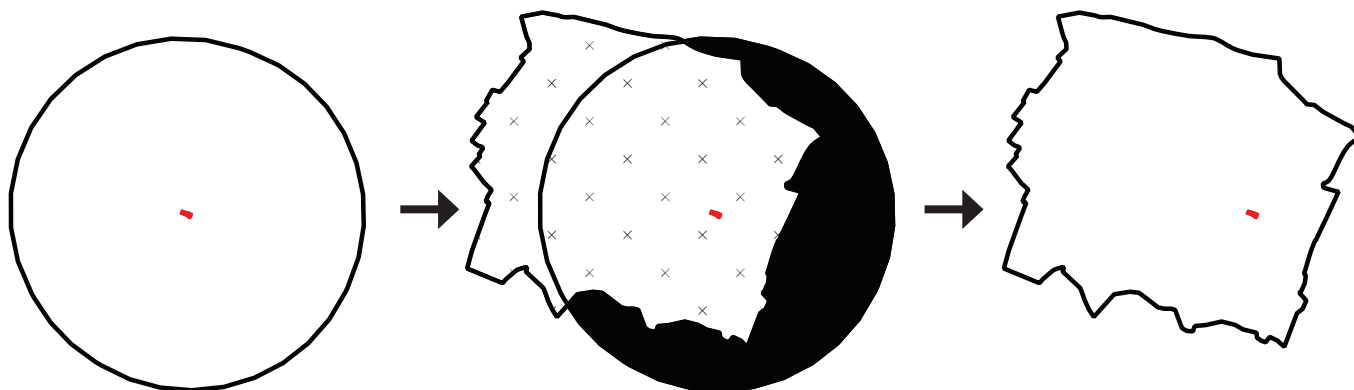
-  Monument Historique
-  Périètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m





♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Périmètre actuel de protection :
Rayon de 500 m autour du MH

Modification du périmètre de protection :
Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF

Périmètre Délimité des Abords du MH :
Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est légèrement inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où $R = 500$ m).

L'église ST-Pierre-Es-Liens se situe au coeur du bourg patrimonial de Vieux-Mareuil, lui-même développé en recul de la route départementale n°939 et de la Belle. Elle s'insère dans une trame urbaine dense avec un alignement du bâti sur rue. L'architecture entourant l'édifice est traditionnelle et relativement homogène.

Au nord, les constructions récentes situées le long de la rue du Moulin du Vent et de la route départementale n°93 n'entretiennent aucune relation visuelle avec le Monument Historique (pas de covisibilité). C'est pourquoi, elles ont été exclues dans le nouveau périmètre. C'est d'ailleurs cette trame viaire qui a permis de délimiter le projet de PDA au nord.

La proposition de PDA déborde à l'ouest comparativement au périmètre actuel, notamment, afin de prendre en compte les plaines agricoles ouvertes d'où l'on peut entrevoir la silhouette du bourg et le clocher de l'église. Au nord-ouest, une maison isolée ainsi qu'une croix (patrimoine vernaculaire) ont été ajoutées au nouveau périmètre.

Le PDA a également été étendu, à l'ouest, le long de la route départementale n°939. Effectivement, même si aujourd'hui la ripisylve de la Belle masque la visibilité vers l'église, d'éventuels coupes ou abattages d'arbres pourraient venir dégager des ouvertures paysagères en direction du Monument Historique.

Différents petits patrimoines en rapport avec l'eau (pont, lavoir, moulin...) sont tournés et mis en scène vers la rivière de la Belle et ses abords. Ainsi, au sud-ouest, le moulin du Roc, patrimoine bâti remarquable, a été intégré dans l'espace protégé.

A l'est, malgré la présence de vastes espaces agricoles ouverts, l'église n'est peu, voire pas perceptible, du fait de la densité du tissu urbain. L'édifice ne se devine que très tardivement, à l'approche immédiate des entrées de « ville » d'où on peut apercevoir le clocher. Ainsi, sur une frange ouest, le nouveau périmètre a essentiellement été réduit à l'enveloppe urbaine du bourg. Le cimetière, le bâtiment à usage d'activités (ancien garage) et l'étang (ancienne exploitation piscicole) d'où on ne peut visualiser le Monument Historique, ont été exclus de l'espace de protection.

Au sud, les boisements constituent une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique. Ils ont ainsi été considérés, dans le projet de PDA, comme étant les limites franches du nouveau périmètre.



Fiche n°36

Château de Chanet

◆ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA)

✦ Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 15 janvier 2009

Un premier bâtiment, le logis nord, flanqué d'une tour d'escalier, fut édifié à la fin du XV^{ème} siècle ou au tout début du XVI^{ème} siècle.

D'importants travaux d'agrandissement sont entrepris dans la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle ou au début du XVII^{ème} siècle : creusement d'importants fossés ; construction d'une tour carrée couronnée de mâchicoulis ; édification d'un second logis (aile sud) ; mise en place de bâtiments à l'est clôturant l'accès de la demeure ; organisation d'un jardin est...

Après ces travaux, un gros pavillon est construit. Il relie le logis nord à la tour carrée et l'aile est couronnée d'une chapelle au décor peint.

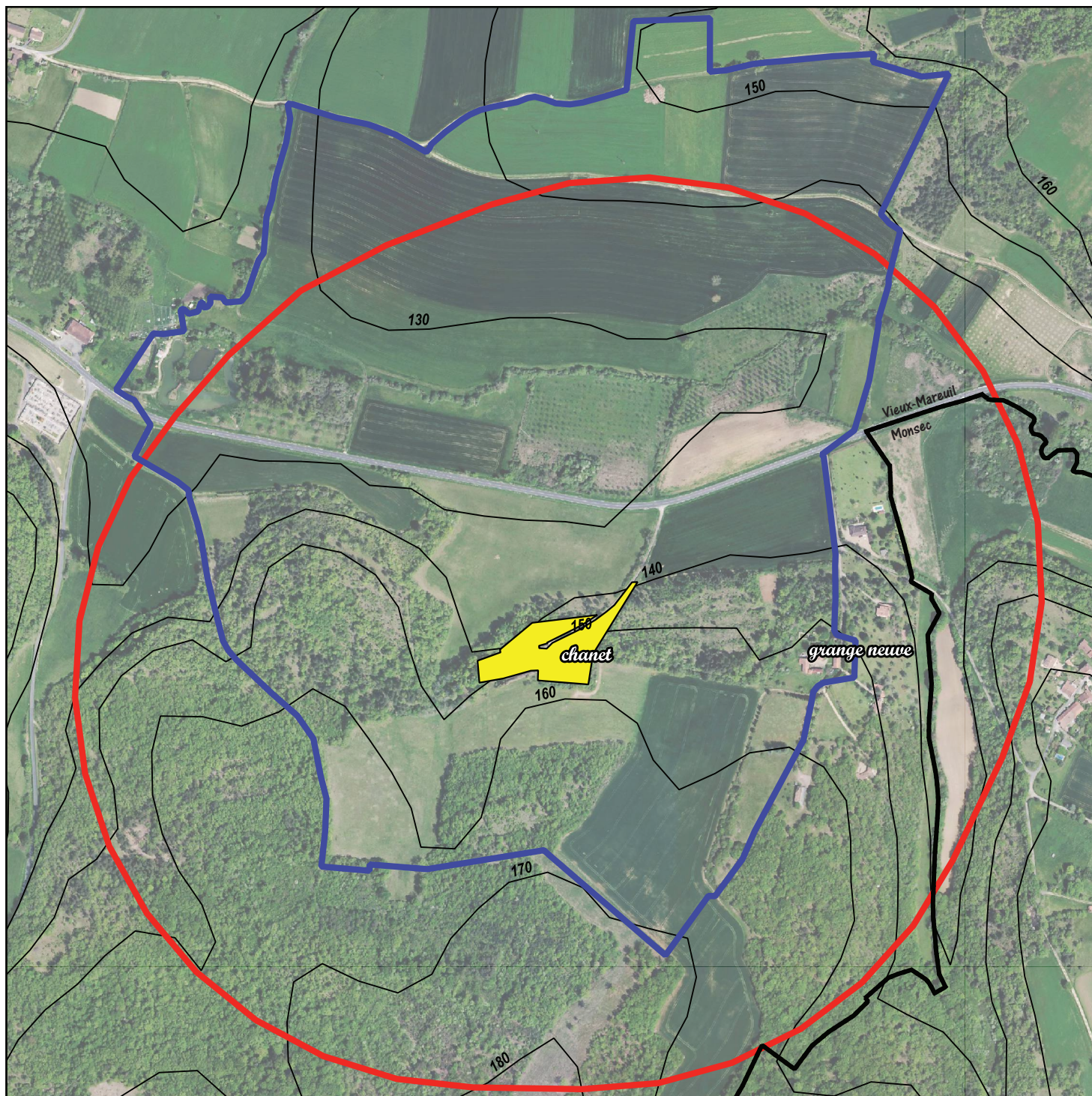
D'importantes destructions ont eu lieu après 1824.

Le château de Chanet appartient à un propriétaire privé.








◆ VUE AÉRIENNE - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m

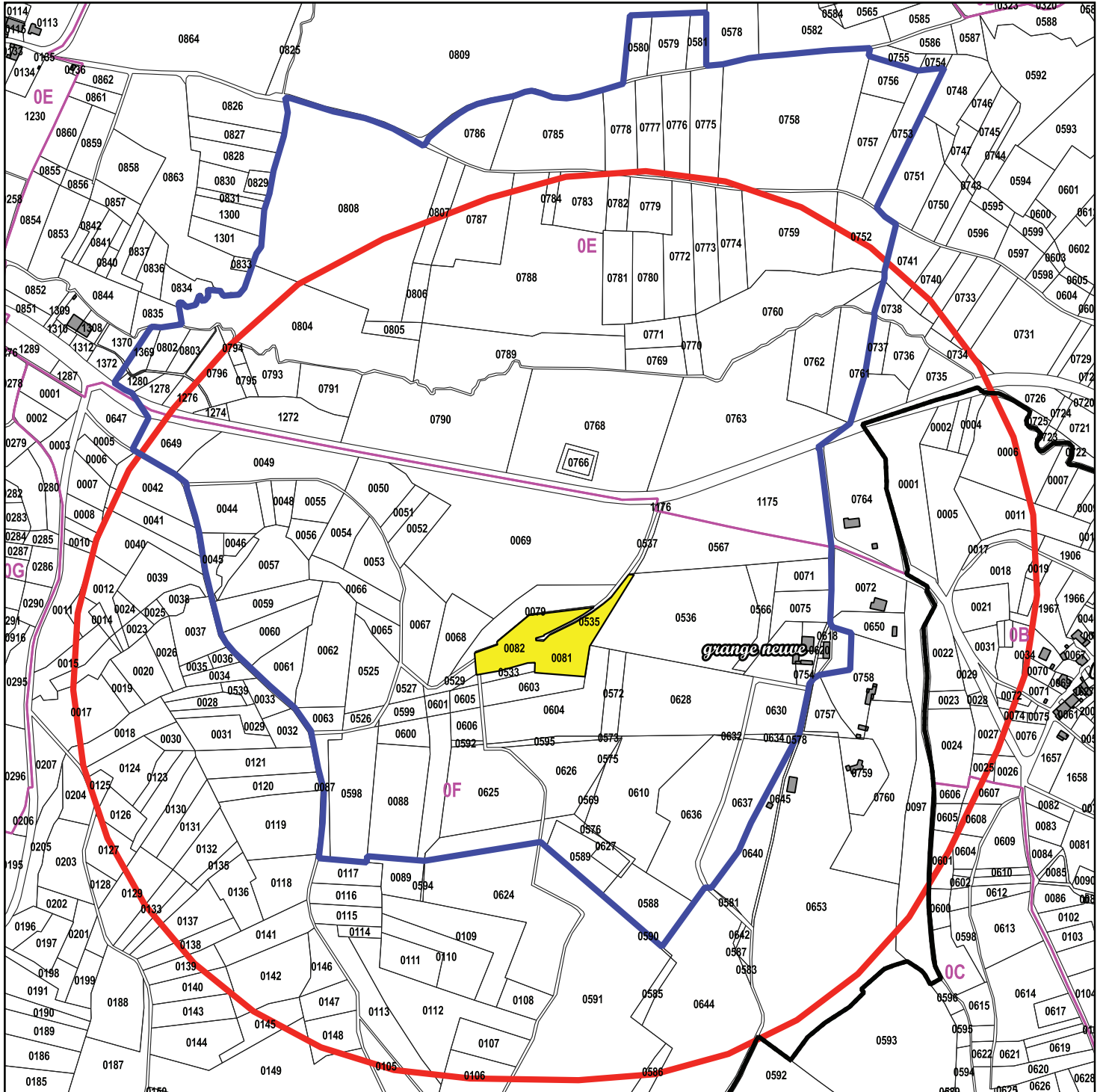




Fiche n°36

Château de Chantet

◆ PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

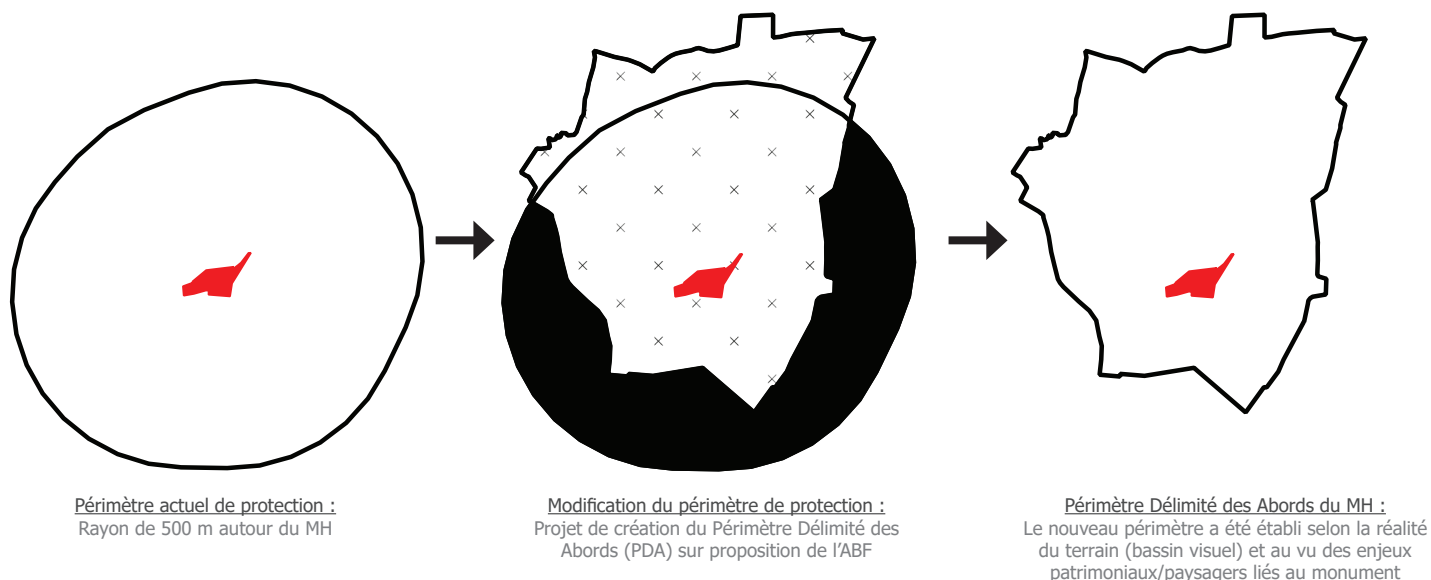
- Monument Historique
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ACTUEL DU MONUMENT HISTORIQUE (RAYON = 500m)
- PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MONUMENT HISTORIQUE

0 50 m





♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est légèrement inférieure à celle du périmètre de protection actuel (où $R = 500$ m).

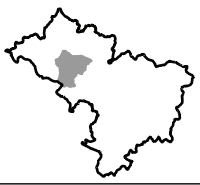
Le château de Chanet est localisé à l'est du bourg de Vieux-Mareuil, à proximité de la route départementale n°939, à flanc de coteau, versant sud de la Vallée de la Belle. Il s'insère dans un paysage mêlant boisements denses et clairières ouvertes. Un écrin boisé vient ceinturer l'édifice sur ses abords nord.

Au nord, le nouveau périmètre a légèrement été agrandi. Effectivement, les plaines agricoles situées sur le versant opposé offrent une perspective visuelle sur le château (constituant un point d'appel) en des distances plus éloignées que celles identifiées dans le périmètre de 500 mètres.

Même si, aujourd'hui, un boisement, localisé entre le château et les étangs (situés en fond de vallée), empêche toute notion de covisibilité, ces étangs ont eux aussi été intégrés au nouveau périmètre (possibles ouvertures paysagères dans le cas de coupes ou abattages d'arbres).

A l'est, c'est la topographie du secteur ainsi que la présence de boisements empêchant la visibilité qui ont été prises en compte pour fixer la limite. Ainsi, le vallon ne permettant pas de visualiser le Monument Historique, les constructions qui y sont implantées (habitations à l'est de la route de la Fontaine Pinson et celles plus au sud-est) n'ont donc pas été conservées dans le nouveau périmètre. A noter que le corps de ferme, lieu-dit Grange Neuve, situé sur un replat, a quant à lui, été maintenu dans l'espace protégé car entretenant une relation visuelle avec le Monument.

A l'ouest et au sud, les couverts boisés existants limitent la découverte du château ; c'est pourquoi ils ont été considérés comme les limites du nouveau périmètre.



Fiche n°37

Grotte paléolithique dite de « Fronsac »

◆ **HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE)**

◆ Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 22 juillet 1997

Plus avant dans le temps, le territoire fut habité par les hommes du **Magdalénien** qui laissèrent leur trace à la grotte de Fronsac.

Cette grotte possède également de nombreuses représentations gravées attribuables au **Paléolithique supérieur**.

La grotte de Fronsac appartient à un propriétaire privé.

NB : Par mesure de sécurité et de protection des oeuvres, l'implantation exacte de ce site ne peut être précisée. Aucune photographie n'est par conséquent associée à ce Monument Historique.

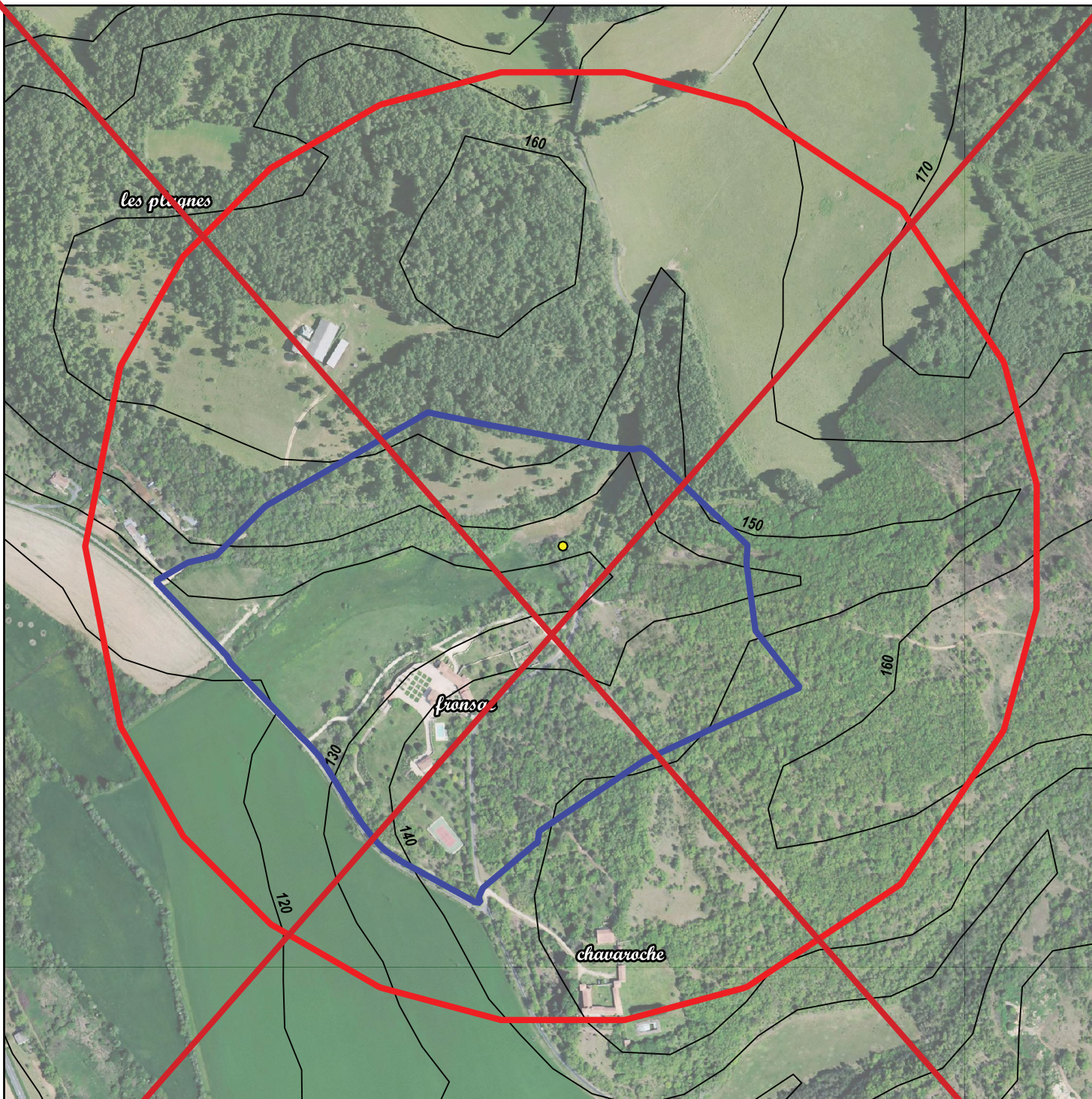
Fiche n°37

Grotte paléolithique dite de « Fronsac »






Proposition de PDA modifiée après enquête publique

◆ VUE AÉRIENNE - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m





Fiche n°37




Grotte paléolithique dite de « Fronsac »

Nouvelle proposition de PDA

◆ VUE AÉRIENNE - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m



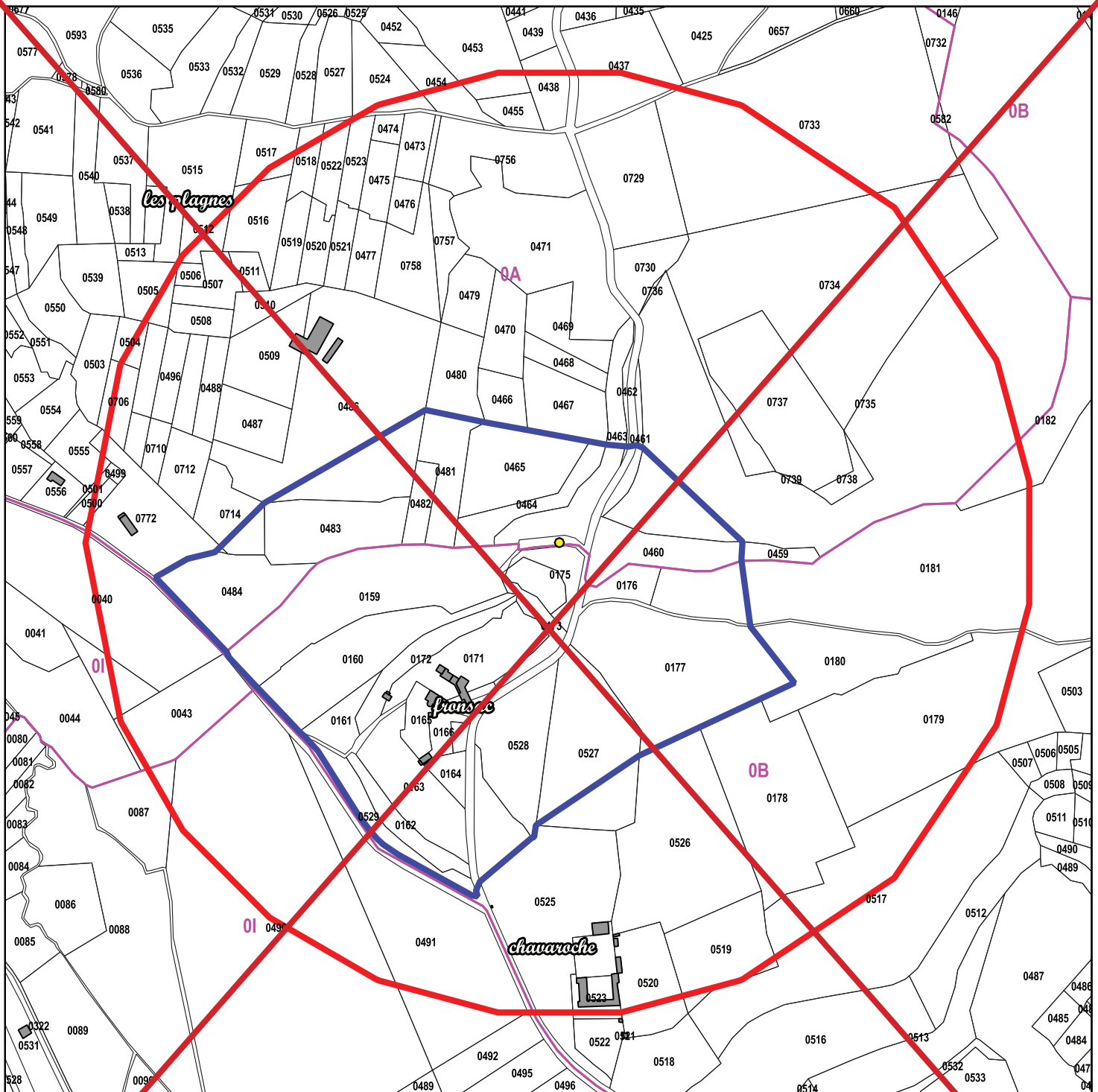
Fiche n°37

Grotte paléolithique dite de « Fronsac »






Proposition de PDA modifiée après enquête publique

◆ PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périimètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périimètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m



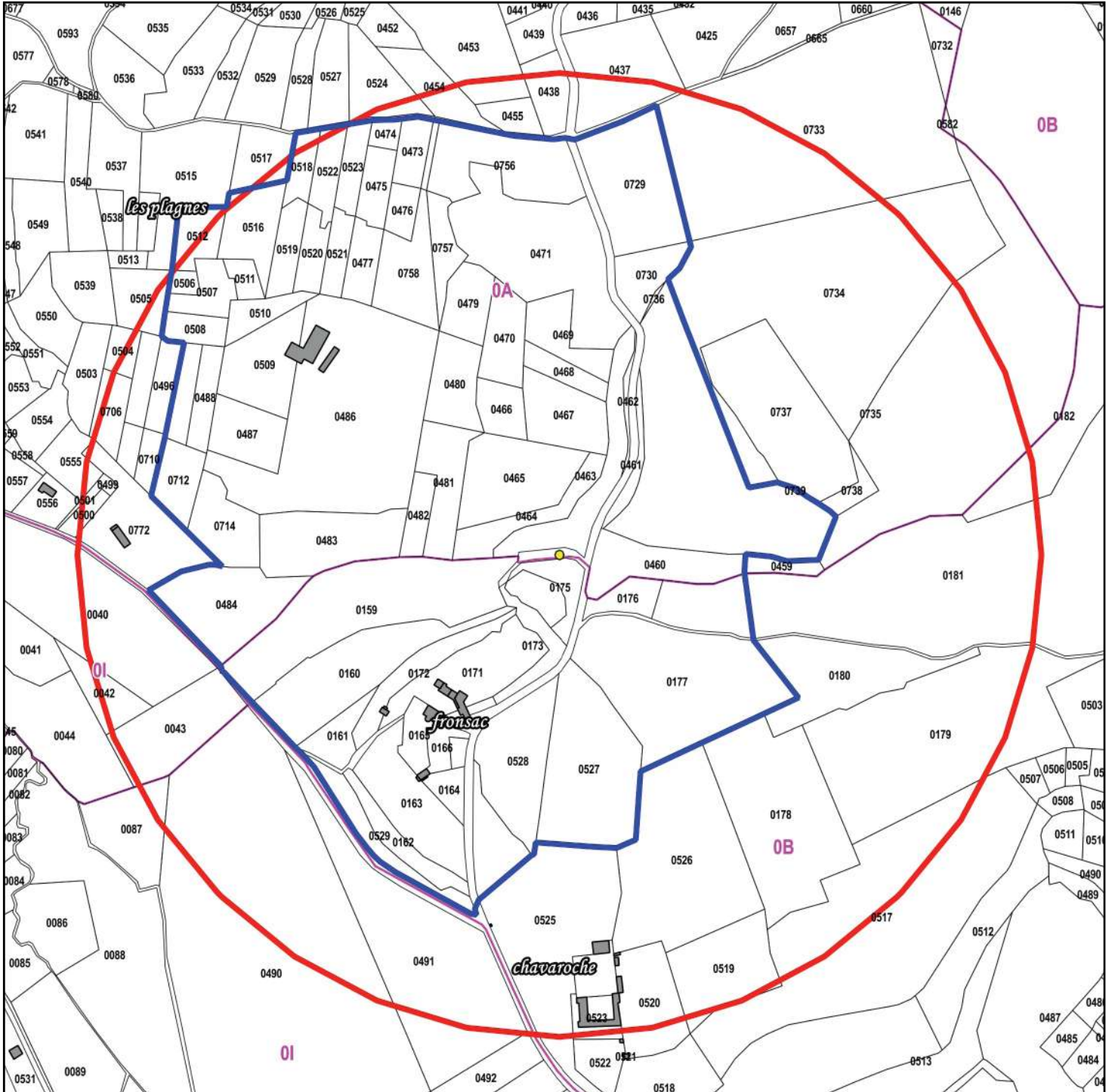


Fiche n°37




Grotte paléolithique dite de « Fronsac »

Nouvelle proposition de PDA

◆ PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

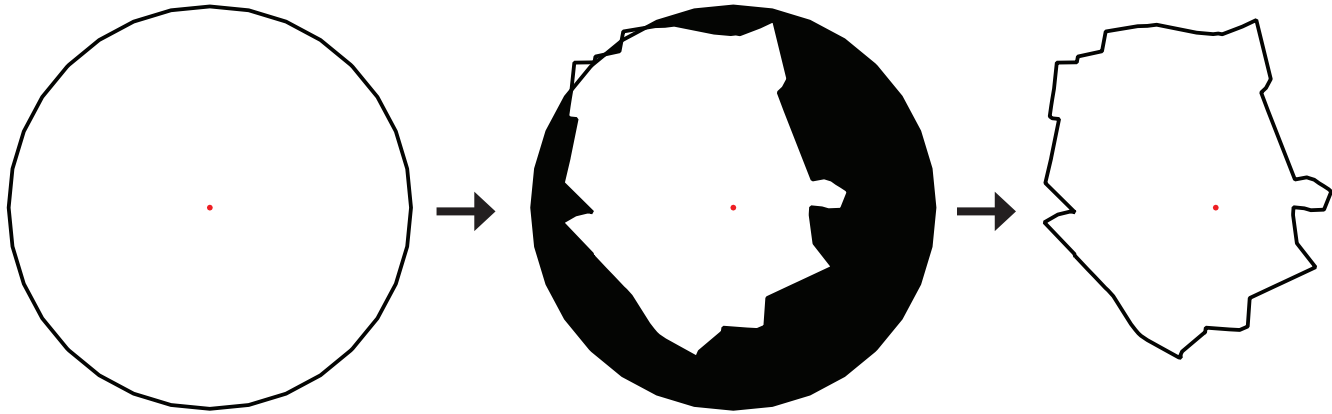
-  Monument Historique
-  Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m





◆ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Périmètre actuel de protection :
Rayon de 500 m autour du MH

Modification du périmètre de protection :
Projet de création du Périmètre Délimité des
Abords (PDA) sur proposition de l'ABF

Périmètre Délimité des Abords du MH :
Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité
du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux
patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est moindre comparativement à celle du périmètre de protection initial (où $R = 500$ m).

La grotte paléolithique dite de « Fronsac » se trouve dans une cuvette entre coteaux boisés et plaines agricoles. Elle se situe à l'écart de la route départementale n°939 et de la rivière Belle, entre la route des Terres Vieilles et la route de Fronsac. Il n'y a pas d'exploitation touristique de la grotte. Quelques constructions sont présentes à proximité, légèrement plus au sud, et constituent « le Domaine de Vieux-Mareuil » (chambres d'hôtes).

Cette cavité souterraine n'est par définition pas visible. Aucune covisibilité ne peut donc être associée à la justification de la délimitation du périmètre de protection. Aussi en protégeant la grotte et ses abords, l'objectif est d'avoir la « maîtrise » des parcelles situées aux abords et en surplomb de la grotte (meilleure gestion des éventuels aménagements en surface et des possibles exploitations du sol et du sous-sol à proximité immédiate du site).

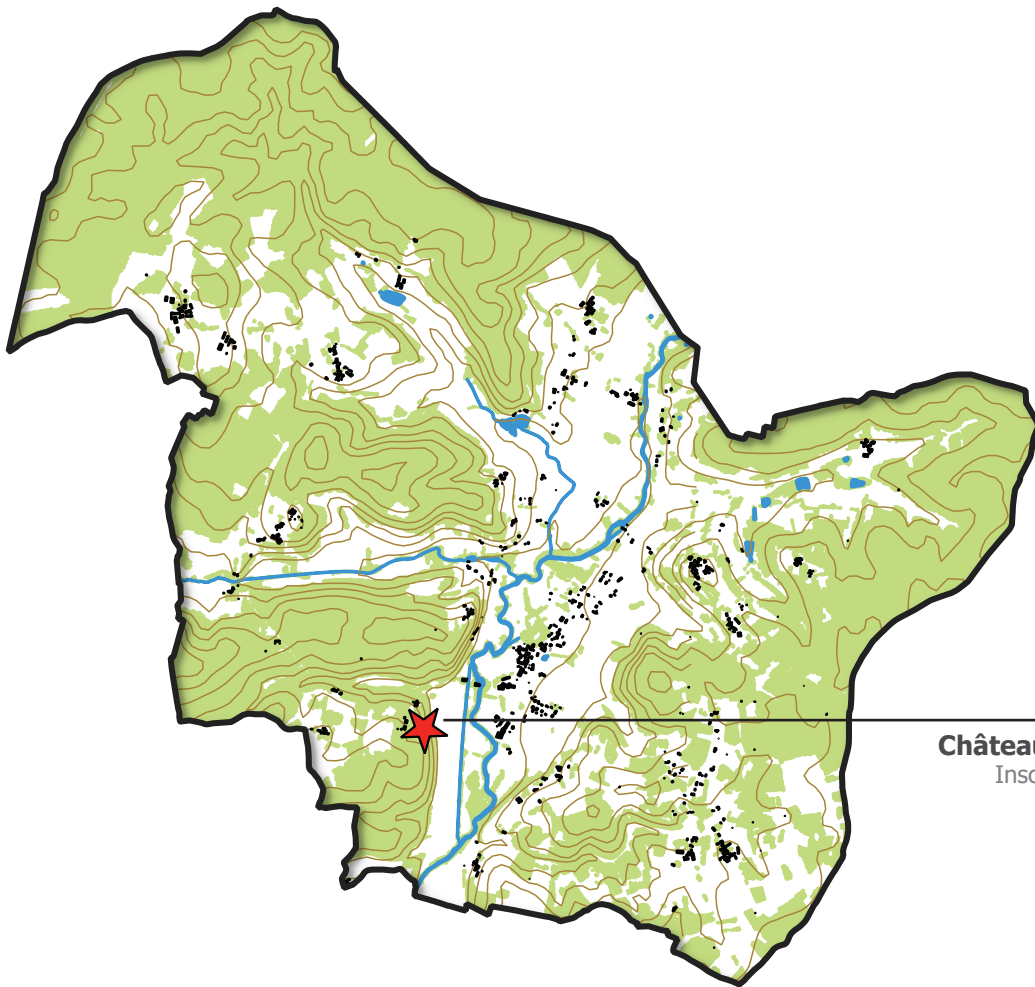
Le projet de PDA se limite ainsi à la propriété foncière de la grotte (cavité souterraine et bâtiments de la « demeure du Préau » - *Domaine de Vieux-Mareuil : ancienne commanderie de Fronsac transformée en maison d'hôtes* -) et tient compte de l'écrin boisé venant ceinturer l'édifice dans un souci de préservation de l'intimité du Monument Historique.

Ainsi, le nouveau tracé :

- maintient une protection des abords à une distance d'environ 500 mètres au nord,
- vient se positionner à la limite du chemin des Terres Vieilles à l'ouest,
- intègre une partie des boisements situés aux abords immédiats, et sur, le Monument Historique, ainsi que les constructions attenantes à l'est et au sud.

A noter que la proposition de délimitation du PDA suit les limites parcellaires.

Commune de Quinsac



N°38

Château de Vaugoubert
Inscrit MH : 15.01.2009



Fiche n°38

Château de Vaugoubert

◆ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA)

✦ Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 06 décembre 1948

Dans l'ancien château du XV^{ème} siècle, dont il subsiste deux tours d'enceinte, naquit en 1687 Antoine d'Aydie qui, familier de la duchesse du Maine, ourdit un complot avec l'ambassadeur d'Espagne pour faire emprisonner Philippe d'Orléans et le remplacer par Philippe V d'Espagne.

Le complot fut découvert mais Antoine d'Aydie eut le temps de gagner l'Espagne où, en reconnaissance, Philippe V le nomma vice-roi de Castille. Amnistié, il revint vers 1730 et construisit le château actuel.

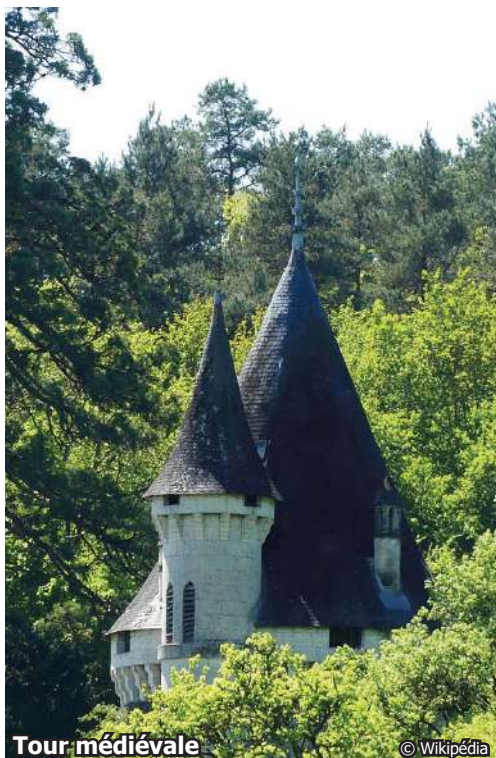
Ainsi, de l'ancien château du XV^{ème} siècle, ne subsiste que les deux tours. Le logis principal, **bâti au XVIII^{ème} siècle** a fait l'objet d'une restauration au siècle suivant.

Le château de Vaugoubert appartient à un propriétaire privé.



Vue d'ensemble

© Wikipédia



Tour médiévale

© Wikipédia



Château de Vaugoubert, façade principale

© UDAP24

Fiche n°38

Château de Vaugoubert



Proposition de PDA modifiée après enquête publique

◆ VUE AÉRIENNE - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

- Monument Historique
- Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
- Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m



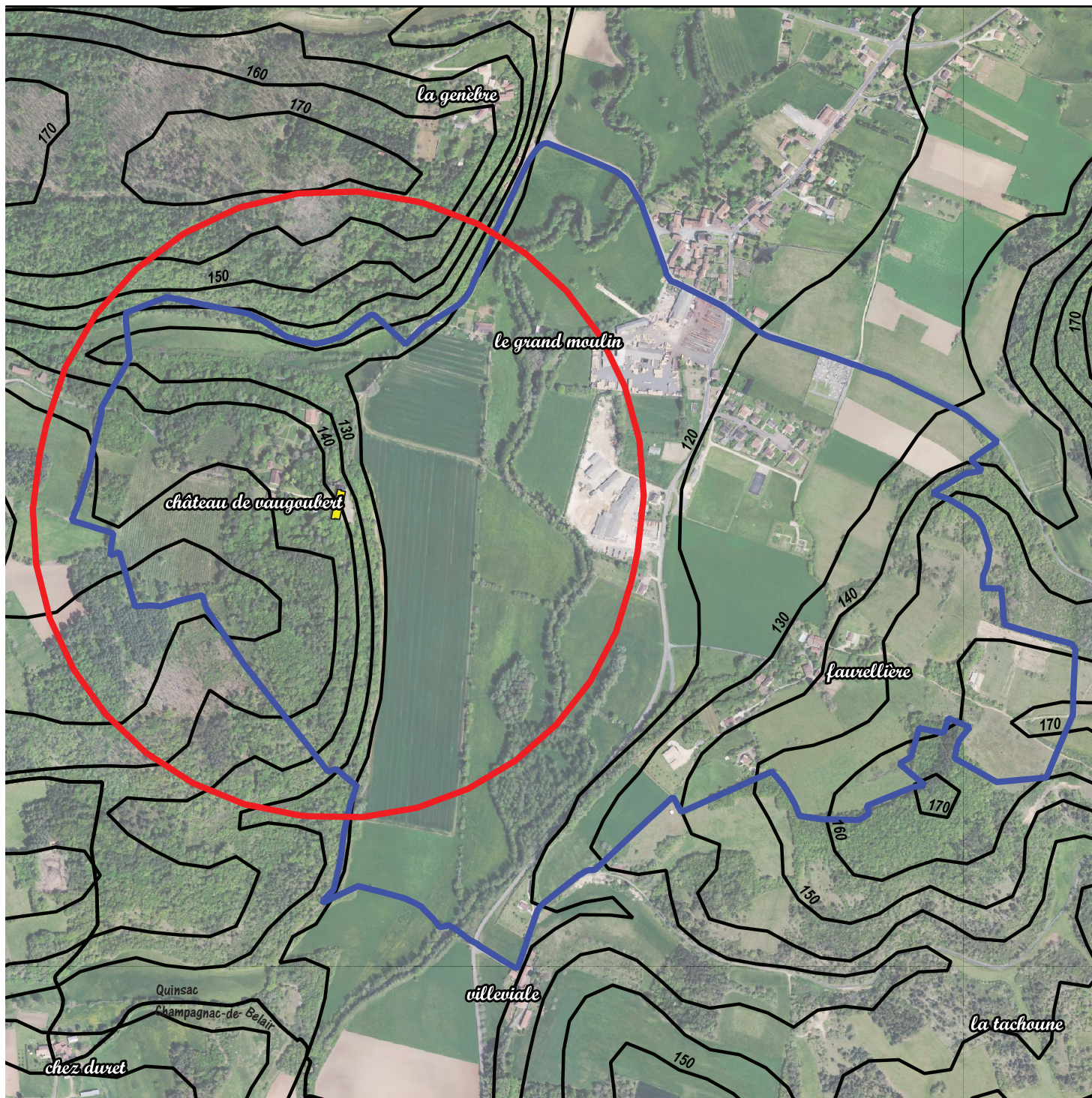


Fiche n°38




Château de Vaugoubert

Nouvelle proposition de PDA

◆ VUE AÉRIENNE - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périimètre de protection actuel du Monument Historique (R= 500m)
-  Proposition de Périimètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m



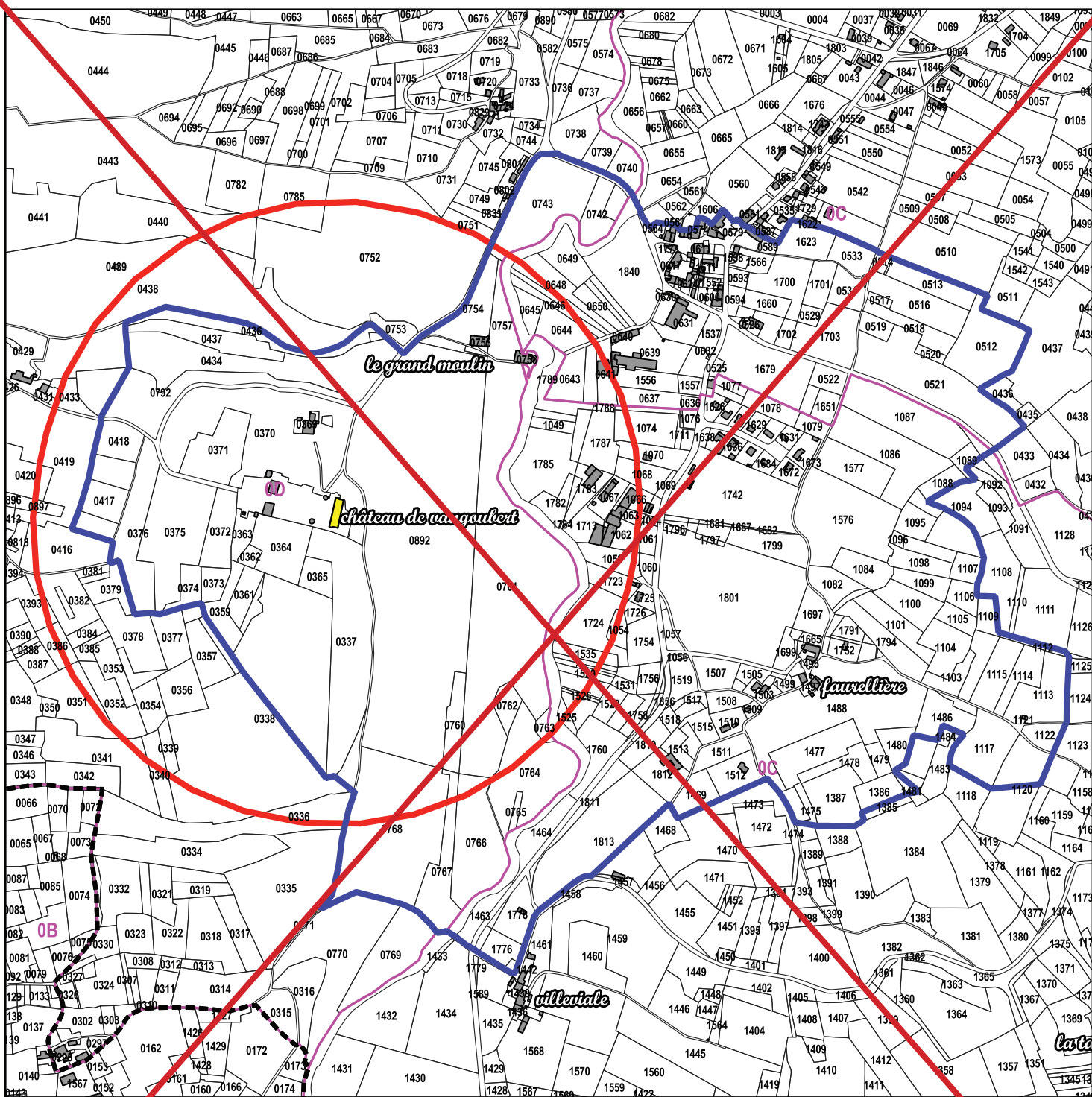
Fiche n°38

Château de Vaugoubert






Proposition de PDA modifiée après enquête publique

◆ PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m



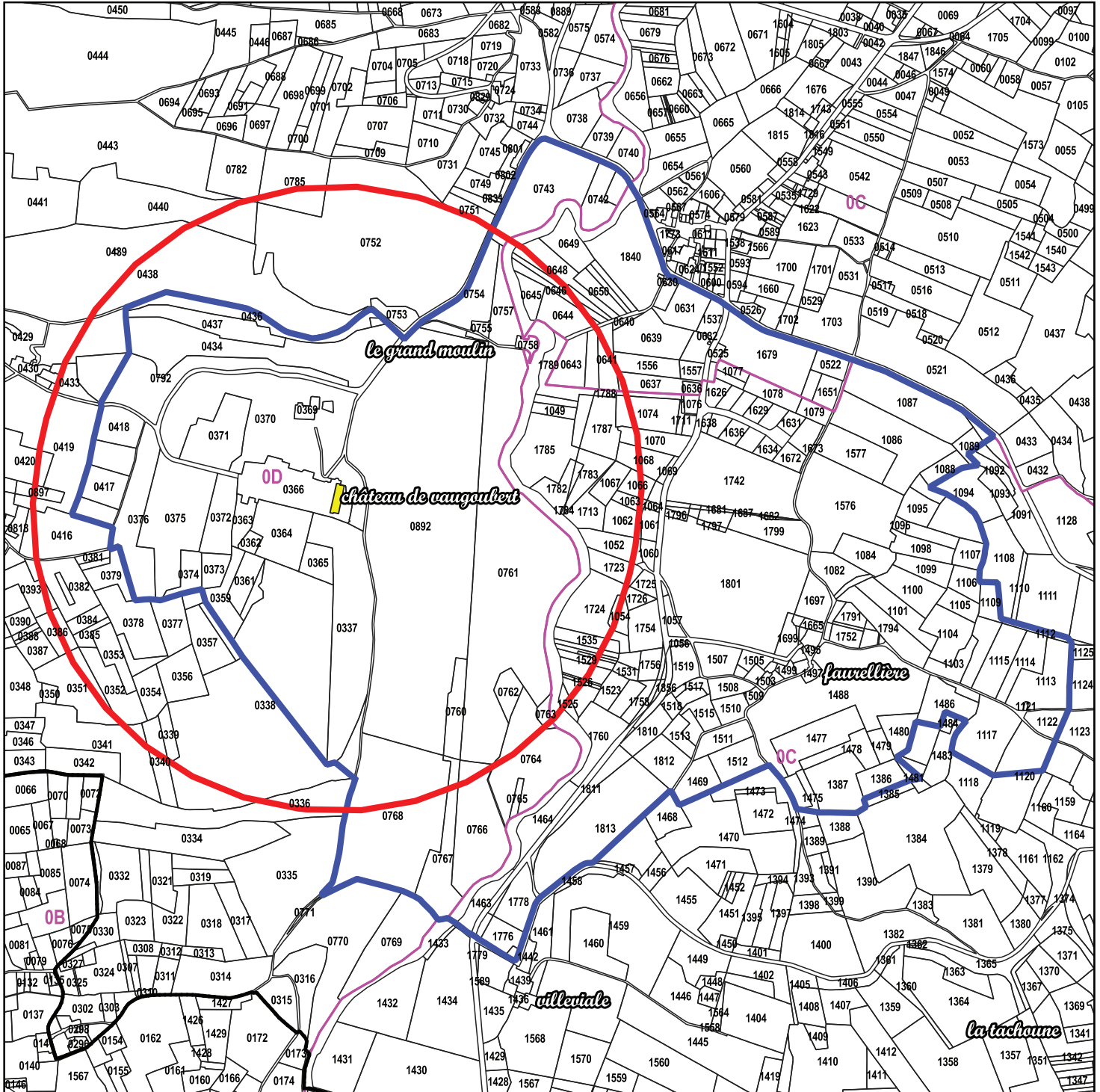


Fiche n°38

Château de Vaugoubert

Nouvelle proposition de PDA

◆ PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

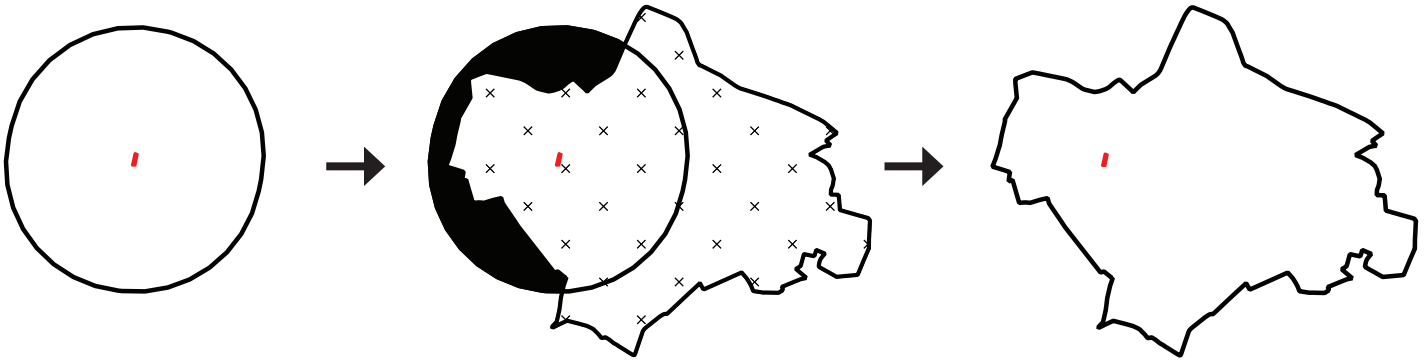
- Monument Historique
- Périmètre de protection actuel du Monument Historique (R= 500m)
- Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m





♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Périmètre actuel de protection :
Rayon de 500 m autour du MH

Modification du périmètre de protection :
Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF

Périmètre Délimité des Abords du MH :
Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est globalement supérieure à celle du périmètre de protection actuel (où $R = 500$ m).

Le château de la Vaugoubert se situe sur un point haut de la commune de Quinsac (140 mètres d'altitude). Il est localisé non loin du bourg, de la rivière de la Dronne et de la route départementale n°83.

Cet édifice, implanté sur une terrasse à flanc de coteau boisé, vient dominer le bourg et la Vallée de la Dronne. Un important dialogue entre le bourg et le château se fait, de part et d'autre de la rivière. Ainsi, le Monument Historique se découvre en des distances plus éloignées que celles identifiées dans le périmètre de 500 mètres. Véritable repère visuel dans le paysage (point d'appel), il est notamment identifiable depuis le vaste plateau ouvert situé plus à l'est. C'est pourquoi, le projet de délimitation du PDA a été agrandi sur une frange est comparativement à l'actuel périmètre.

Par l'élargissement de ce périmètre, il s'agit de protéger les perspectives paysagères parfois lointaines qu'offre le château. Effectivement, la topographie du secteur fait que les vastes espaces ouverts situés à l'est commandent la vue en direction du Monument Historique et permettent aussi de le découvrir.

Depuis le vaste plateau ouvert à l'est, comportant notamment : la rivière de la Dronne et sa ripisylve, la route départementale n°83, le sud du bourg et le hameau de Faurellière, une interaction visuelle avec l'édifice est notable. C'est pour cela, qu'ils ont également été intégrés au nouveau périmètre.

A l'ouest, c'est principalement la topographie du secteur qui a été prise en compte pour fixer la limite. Le nouveau périmètre a été réduit, ne considérant que la partie du coteau sur laquelle est implanté l'édifice en interaction directe avec le plateau est.

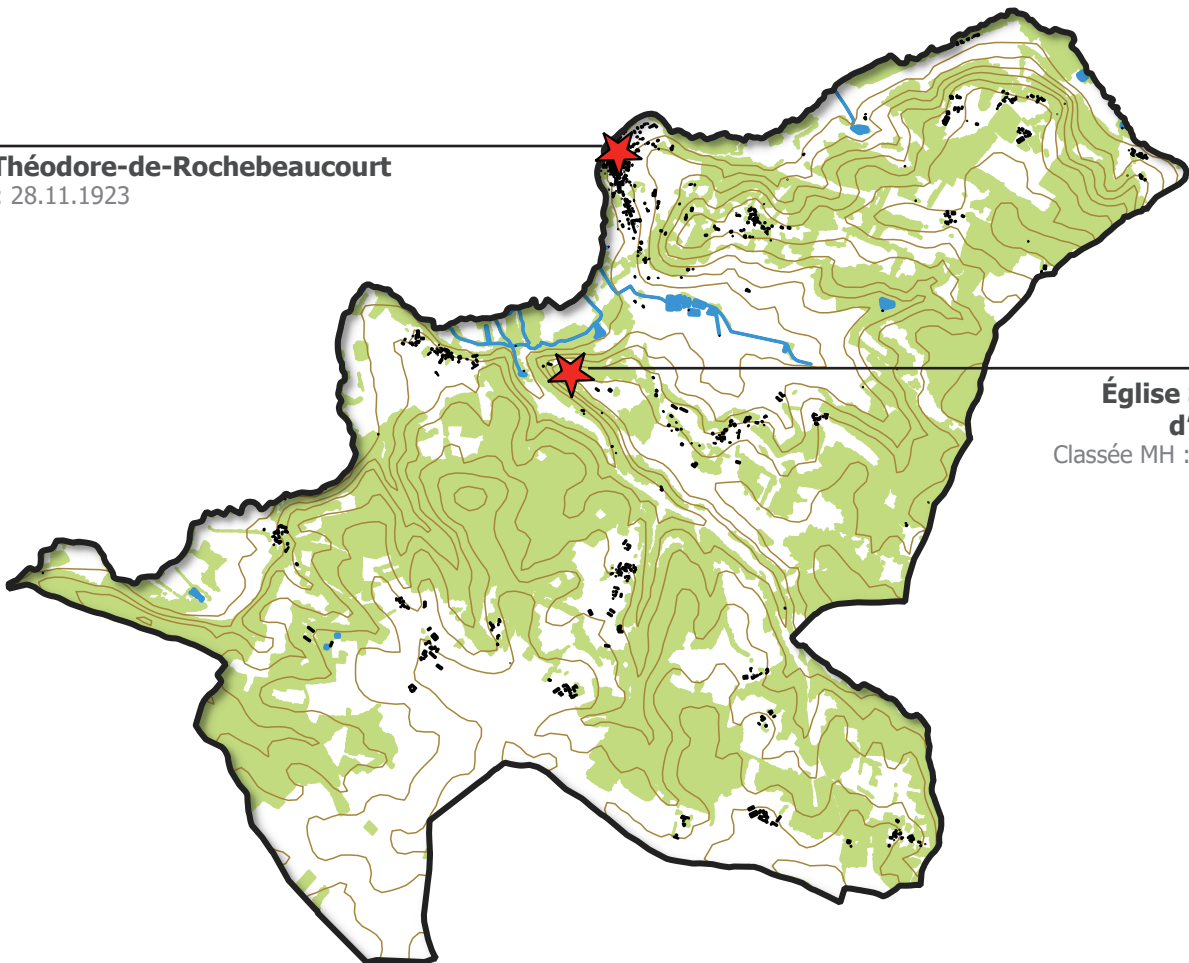
Commune de La Rochebeaucourt-et-A.

La Rochebeaucourt- et-Argentine

(*)

Église S^T-Théodore-de-Rochebeaucourt

Classée MH : 28.11.1923



(*)

**Église S^T-Martin-
d'Argentine**

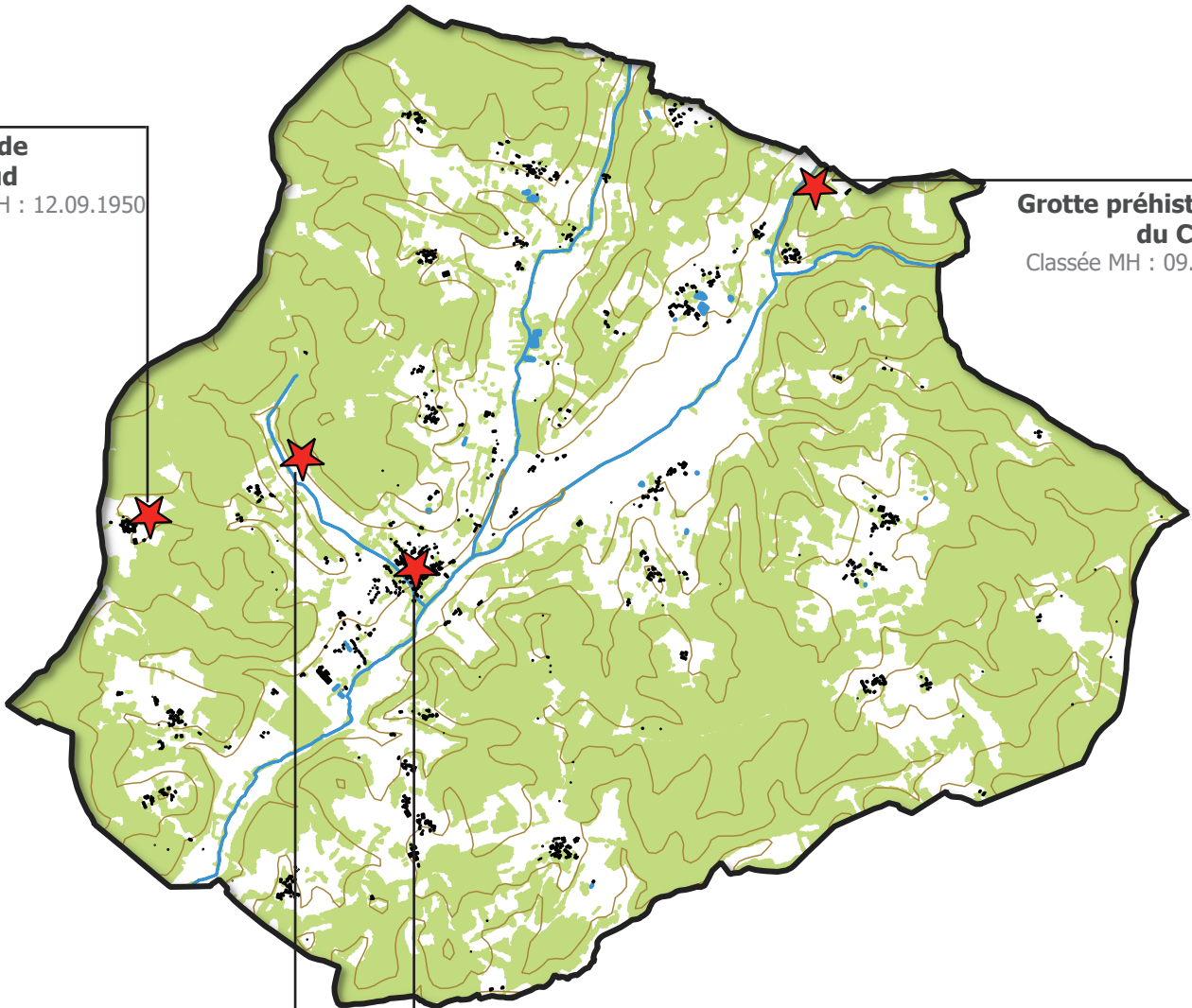
Classée MH : 10.04.1974

(*) Ces Monuments Historiques ne sont pas traités dans le cadre de la présente procédure car leur périmètre de protection déborde hors CCDB.

Commune de Villars

N°40
Abbaye de Boschaud
Classée MH : 12.09.1950

(*)
Grotte préhistorique du Cluzeau
Classée MH : 09.12.1958



N°39
Église de Villars
Inscrite MH : 28.08.1950
Château de Puyghuilem
Classé MH : 20.03.1912

(*) Ce Monument Historique n'est pas traité dans le cadre de la présente procédure car son périmètre de protection déborde hors CCDB.



Fiche n°39

Église de Villars et château de Puyghuilem

◆ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE, WIKIPÉDIA)

✦ Église de Villars : édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 28 août 1950
Château de Puyghuilem : édifice classé au titre des Monuments Historiques depuis le 20 mars 1912

► L'église de Villars

Le clocher et une partie du mur nord de la nef, remontent au XII^{ème} siècle.

L'ensemble de l'édifice date de la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, laissant supposer que l'église romane a dû souffrir des guerres de Religion.

La reconstruction mit en place un système de défense avec échauguette d'angle et salle forte de défense sous les combles.

L'église se compose d'une nef unique terminée par un chevet plat.

Un clocher rectangulaire est accolé au mur de chevet. Chaque travée est voûtée d'une croisée d'ogive à liernes et tiercerons datant du XVI^{ème} siècle.

L'église de Villars est propriété de la commune.

► Le château de Puyghuilem

Bâti au XVI^{ème} siècle, le château arbore un style Renaissance, proche de celui des châteaux de la Loire. L'édifice est, en fait, en partie de l'époque Louis XII, mais l'ensemble date de la Renaissance.

Certaines parties, comme la tour d'escalier polygonale ou des souches de cheminées, conservent encore des éléments gothiques.

Autrefois protégé par des ouvrages de défense assez importants, il ne se compose plus que d'un corps de logis flanqué de deux tours et d'une tourelle d'escalier.

Le château de Puyghuilem est propriété de l'État.



L'église de Villars

© UDAP24



Le château de Puyghuilem

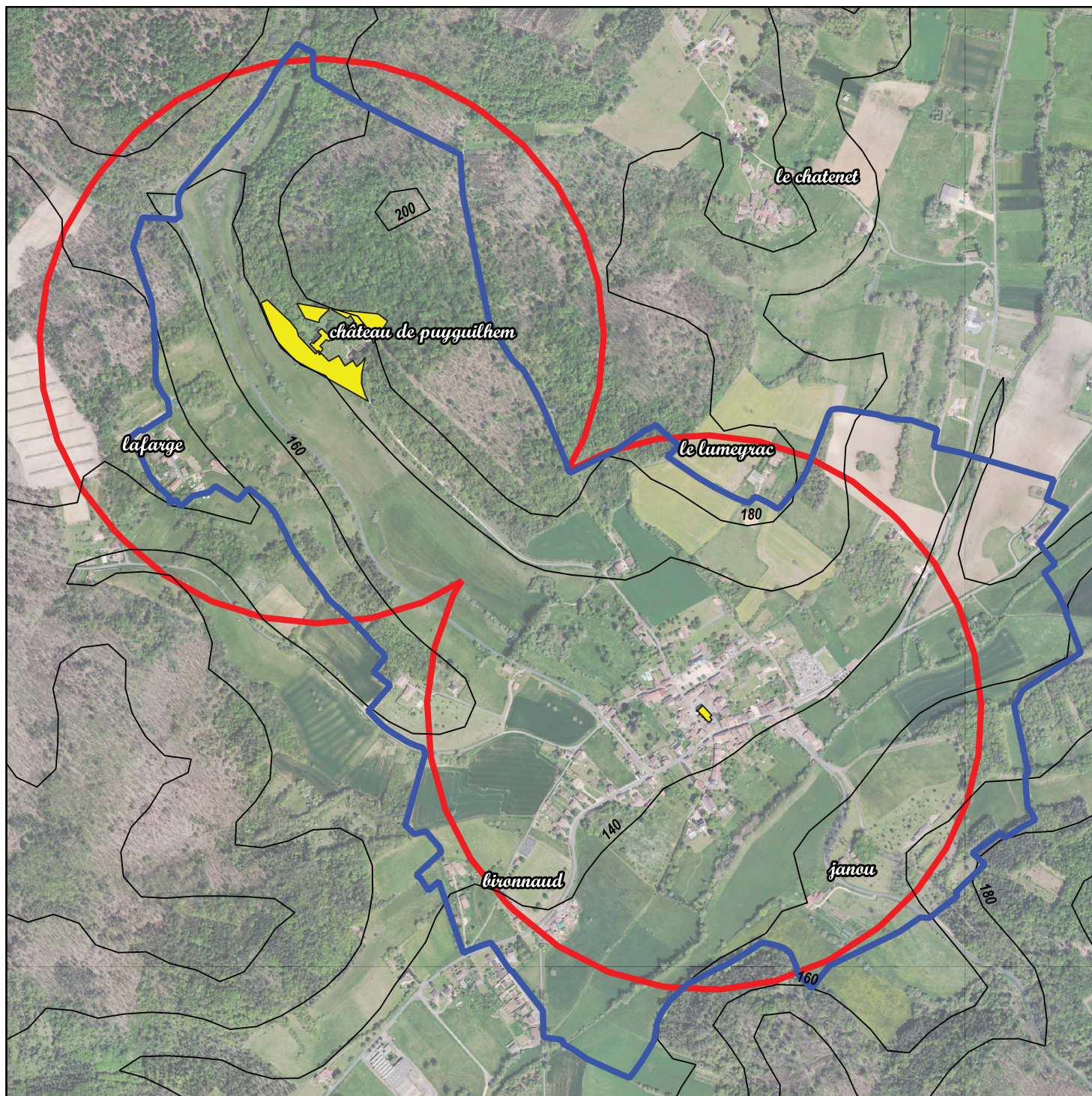
© UDAP24

Fiche n°39




Église de Villars et château de Puyguilhem



◆ VUE AÉRIENNE - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  Périmètre de protection actuel du Monument Historique (R= 500m)
-  Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 100 m

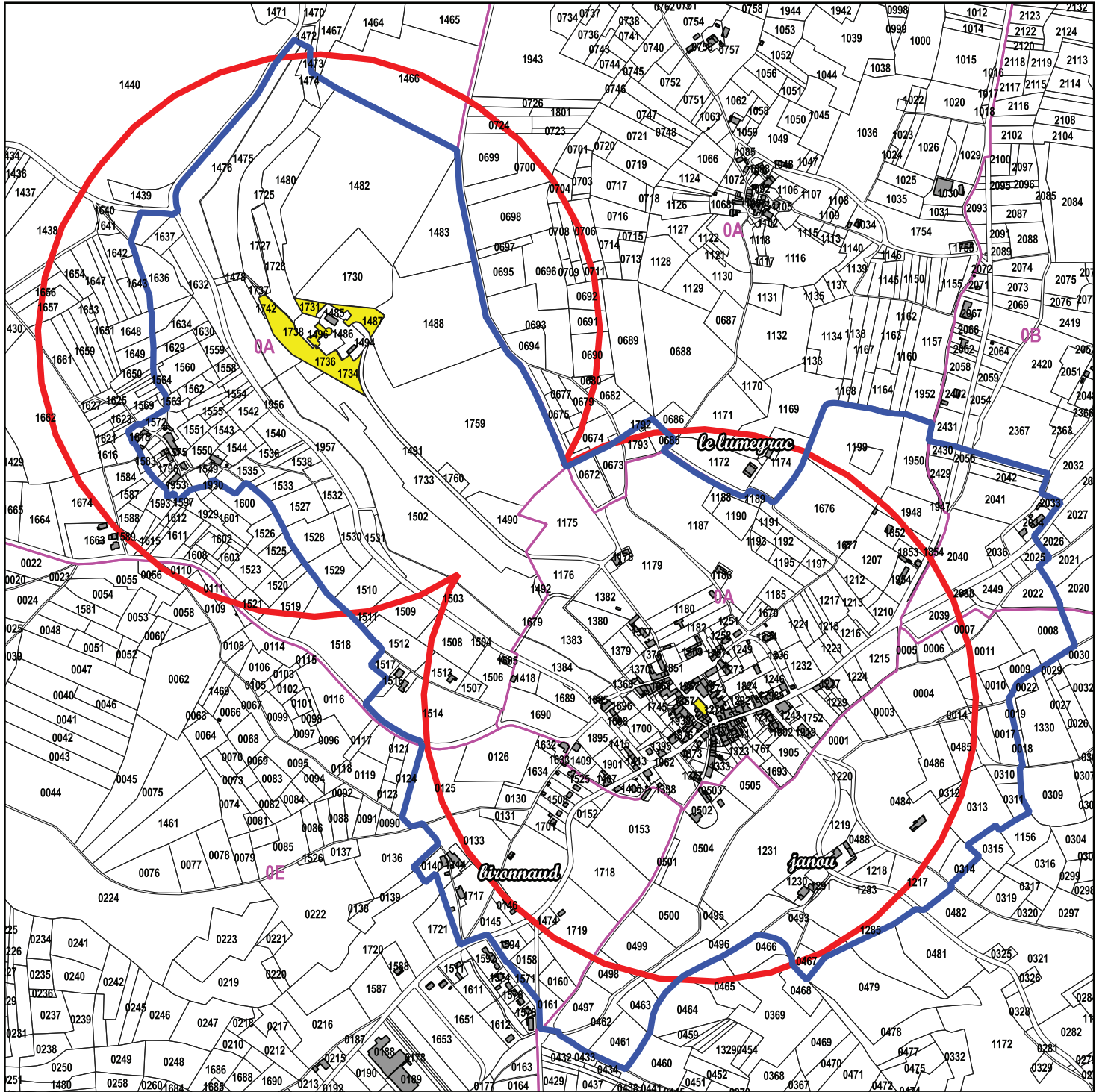




Fiche n°39

Église de Villars et château de Puyghuilem

◆ PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

- Monument Historique
- Périmètre de protection actuel du Monument Historique (R= 500m)
- Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 100 m

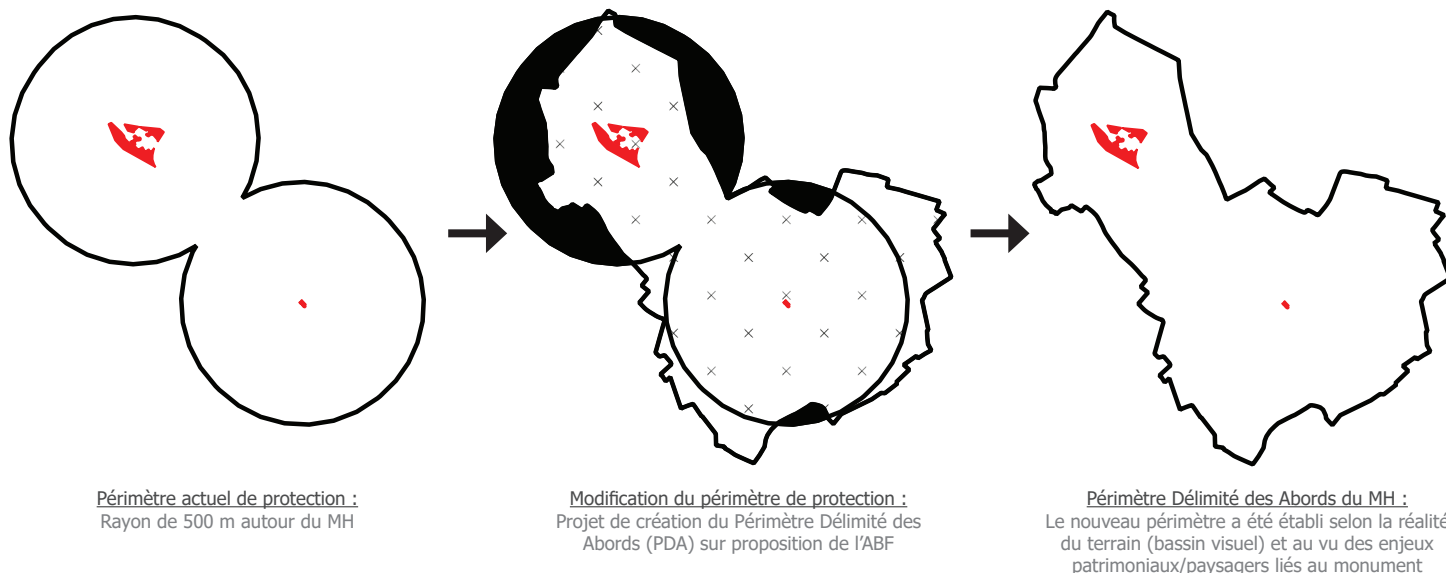


Fiche n°39

Église de Villars et château de Puyghuilem



♦ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



La topographie et la situation des deux monuments en « enfilade » (visibles depuis la route départementale n°3) ont incité à proposer un périmètre commun pour les deux édifices. En effet, cette trame viaire permet de découvrir le suivant quand le précédent disparaît de la vue.

L'église de Villars se situe au cœur du bourg historique, dans une zone bâtie relativement dense et à l'architecture traditionnelle locale. Le château de Puyghuilem est, quant à lui, localisé à un peu moins d'un kilomètre au nord-ouest du bourg.

Le périmètre de protection initial concernant l'église de Villars a globalement été agrandi. La disposition de la trame viaire en étoile (route des Bironnaud, routes départementales n°3, rue de la Rebière, route du Château, route départementale n°68, route départementale n°82 et 82E1) ainsi que la topographie du secteur (relief vallonné, espaces de prairies ouvertes...) favorisent les points de vue en direction du bourg et de son église.

Effectivement, que ce soit depuis l'entrée sud-ouest sur le bourg, au niveau du hameau de Bironnaud ; depuis l'entrée est sur le bourg, le long de la route départementale n°68 et après avoir passé l'écran végétal ; depuis les entrées nord sur le bourg, lorsque l'on arrive sur les Sablières ou après avoir passé le hameau de la Terre de Piébillon ; depuis l'entrée ouest, le long de la route départementale n°3, on devine le clocher de l'église se profilant dans la silhouette du bourg.

Seules les constructions isolées au Lumeyrac, n'entretenant aucune relation visuelle avec le Monument Historique (pas de covisibilité), ont été retirées du nouveau périmètre.

Le projet de PDA lié au château de Puyghuilem a, quant à lui, été réduit dans ses formes comparativement au périmètre actuel. Le nouveau périmètre se cantonne, au nord de la route départementale n°3, aux limites du site inscrit du château de Puyghuilem et ses abords, incluant également le site classé de l'allée plantée de tilleuls. Ainsi, le domaine (château en lui-même, pigeonnier, maison du gardien...), son écrin boisé et les parcelles prairiales en pied de versant font partie de l'espace protégé. Le périmètre vient se caler à l'est jusqu'au sommet de la colline, limitée par un chemin agricole, et, au nord à la digue aval de l'étang de Sefon.

Au sud de la route départementale n°3, le projet de PDA suit les limites de la route de Lafarge en incluant le hameau (effectivement, situées en vis-à-vis du château sur le vallon opposé, les constructions interagissent visuellement avec le Monument Historique), et, intègre les parcelles en point bas du vallon, qui, même si relativement boisées aujourd'hui, pourraient dans le cas de coupes ou abattages d'arbres générer des ouvertures paysagères entre le hameau et, cette fois-ci, l'église de Villars.



Fiche n°40

Abbaye de Boschaud

◆ HISTOIRE ET ARCHITECTURE (SOURCE : ATLAS DES PATRIMOINES, MÉRIMÉE)

◆ Édifice classé au titre des Monuments Historiques depuis le 12 septembre 1950

L'appellation provient de Bosco Cavo, « bois creux », selon la disposition des lieux.

L'abbaye dut son existence à celle, voisine, de Peyrouse, **fondée en 1153**.

Devenue riche grâce aux dons, Peyrouse essaima et dota Boschaud d'une partie de ses revenus.

Au cours des guerres de Religion, une partie de l'abbaye fut détruite.

Une restauration fut entreprise au XVII^{ème} siècle, avec la remise en état de la partie subsistante de la chapelle.

La vie conventuelle semble s'être cantonnée à la partie orientale des bâtiments claustraux, réaménagés pour une petite communauté.

La Révolution porta le coup de grâce à l'abbaye qui, dès lors, tomba en ruine. Les vestiges subsistants comprennent

l'église et le bâtiment oriental du cloître, tous deux du XII^{ème} siècle.

Le plan de l'église est typique des plans cisterciens : une nef unique de quatre travées à l'origine (deux subsistent), terminée par un chœur circulaire.

Sur la dernière travée se greffe un transept sur chaque bras duquel s'ouvre, à l'est, l'absidiole d'une chapelle.

Ce plan traditionnel des Cisterciens est adapté au mode local de voûtement, la nef étant couverte de coupes sur pendentif.

Le bâtiment conventuel subsistant bordait le cloître disparu à l'est.

L'escalier accédant au dortoir est une adjonction du XVII^{ème} siècle. Une vaste salle coupée par un mur de construction postérieure, occupe le reste du bâtiment.

La propriété de l'abbaye (anciennement propriété de l'État, ministère de la culture) a été transférée à la commune le 1er juin 2007.

L'abbaye de Boschaud est propriété de la commune.



L'abbaye, vue d'ensemble

© UDAP24



Facade ouest

© BE-HLC



Vue depuis l'intérieur

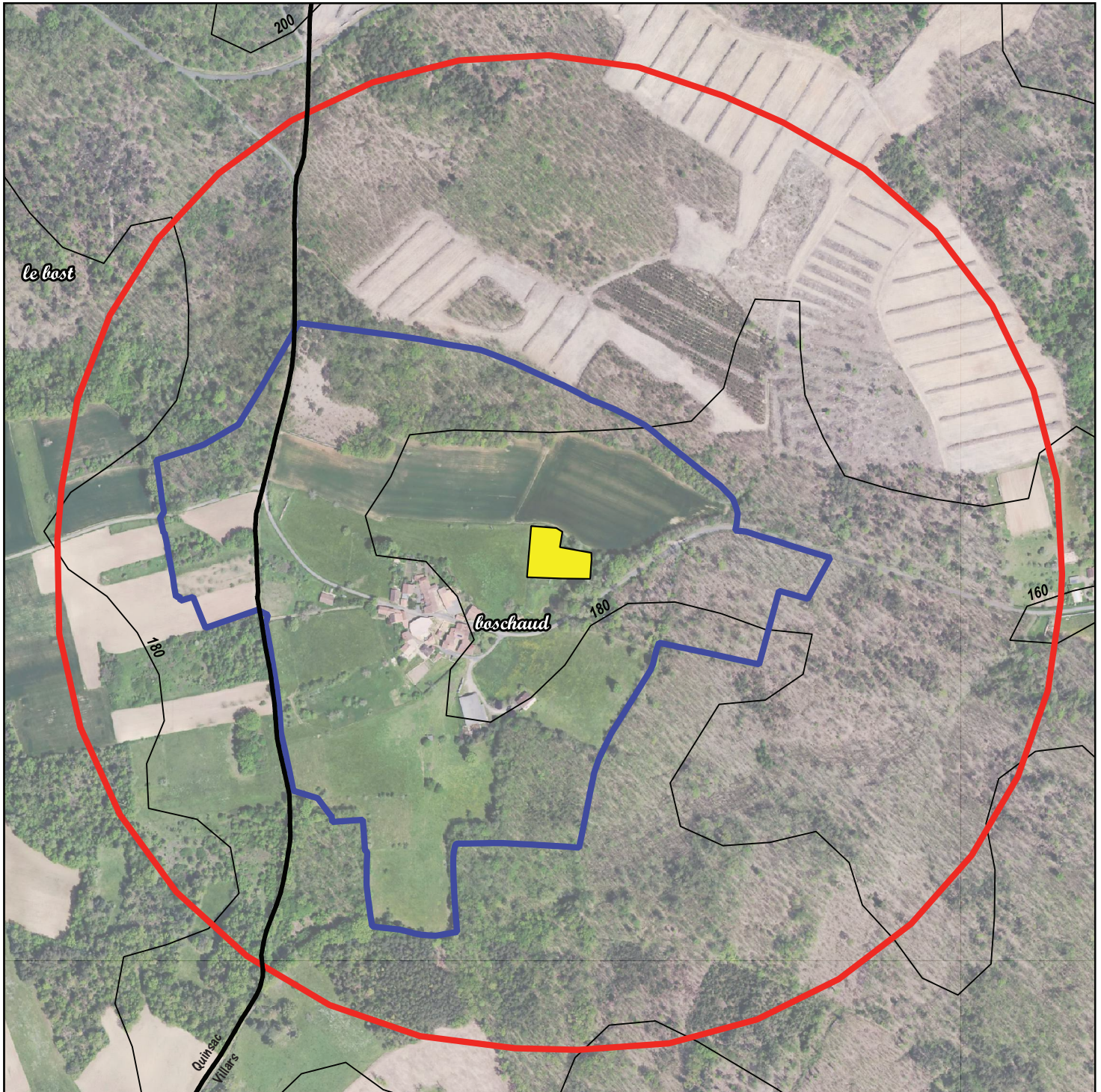
© BE-HLC

Fiche n°40




Abbaye de Boschaud



◆ VUE AÉRIENNE - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

-  Monument Historique
-  PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ACTUEL DU MONUMENT HISTORIQUE (rayon = 500m)
-  PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MONUMENT HISTORIQUE

0 50 m

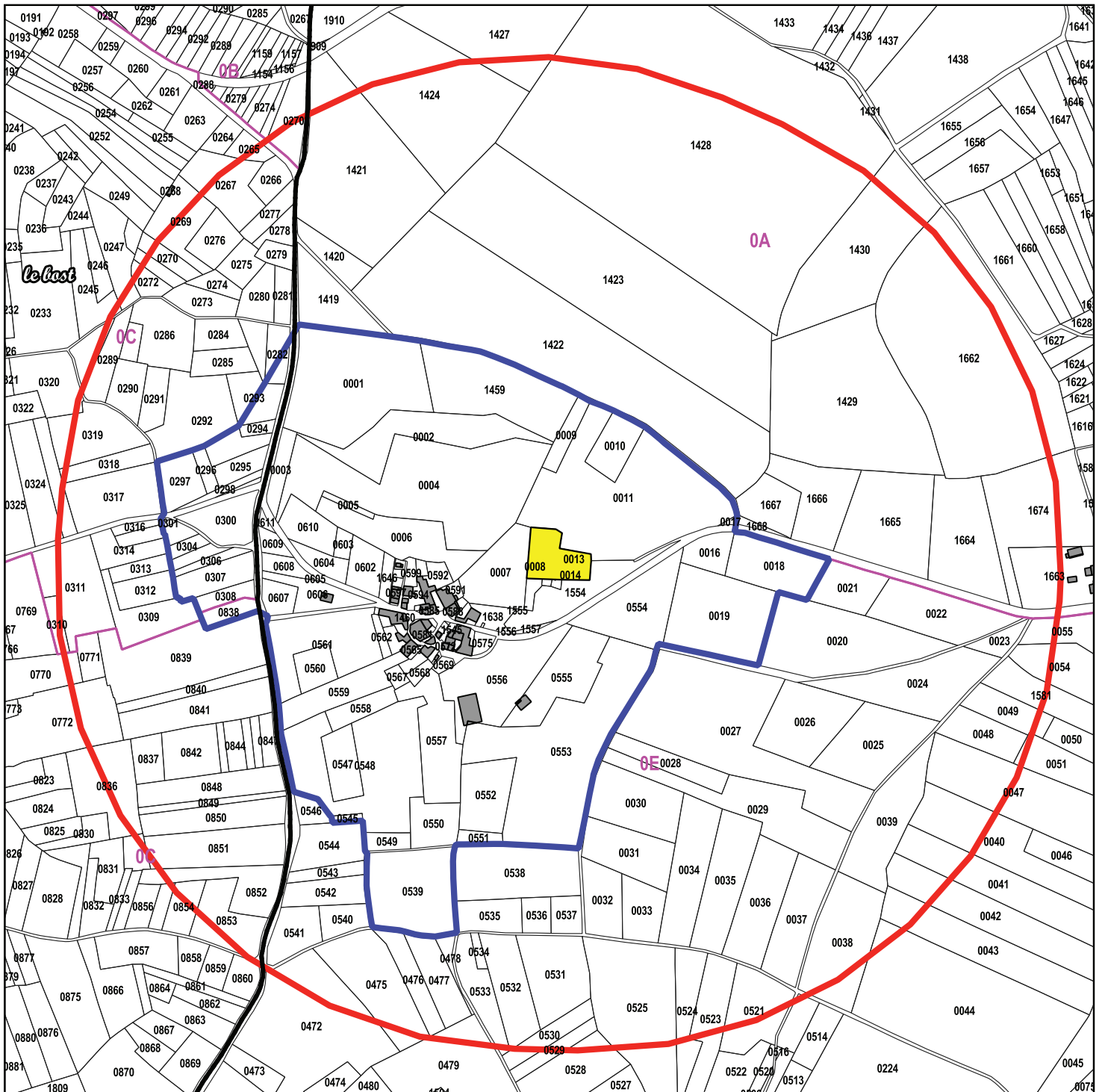






Fiche n°40

Abbaye de Boschaud

◆ PLAN CADASTRAL - PÉRIMÈTRE ACTUEL DE PROTECTION DU MH ET PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH

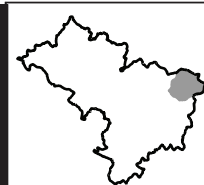


Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

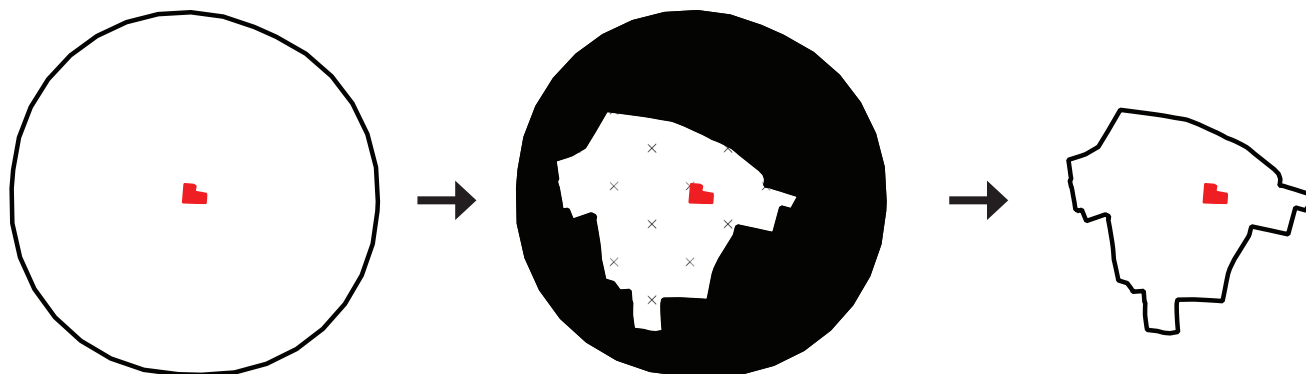
-  Monument Historique
-  Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
-  Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m





◆ JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU MH



Périmètre actuel de protection :
Rayon de 500 m autour du MH

Modification du périmètre de protection :
Projet de création du Périmètre Délimité des
Abords (PDA) sur proposition de l'ABF

Périmètre Délimité des Abords du MH :
Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité
du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux
patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est moindre comparativement à celle du périmètre de protection initial (où $R = 500$ m). Le nouveau périmètre proposé reste à l'intérieur du rayon initial de 500 mètres.

L'abbaye de Boschaud se situe au centre d'une clairière agricole, ceinturée par un couvert boisé important et dont le relief y est légèrement vallonné. Elle se trouve à environ 1,5 kilomètres au nord-ouest du bourg de Villars.

Les habitations implantées à l'ouest du Monument Historique constituent le hameau patrimonial de Boschaud et entretiennent une relation visuelle directe avec l'abbaye.

Le Périmètre Délimité des Abords proposé pour l'abbaye de Boschaud se limite donc au domaine de l'abbaye (même unité foncière), au hameau patrimonial de Boschaud et intègre une lisière boisée venant ceinturer au nord et à l'est l'édifice. D'une manière générale, les paysages ouverts d'où on peut apercevoir le Monument Historique ont été maintenus dans l'espace protégé.

Le dispositif reste par conséquent à peu près similaire (le bâti concerné par le périmètre de protection actuel reste le même), bien que légèrement réduit et conçu en suivant les limites cadastrales.